

OFS Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Fribourg 2023

Table des matières

1	Introduction	4		
2	Aperçu	5		
2.1	Infractions selon la loi	5		
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	5		
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	6		
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	6		
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	6		
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	7		
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	8		
2.3	Infractions selon la répartition géographique	9		
2.3.1	Code pénal (CP)	9		
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	12		
2.3.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	15		
2.4	Personnes prévenues selon la loi	18		
2.4.1	Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	18		
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	18		
2.4.3	Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	20		
2.4.4	Personnes prévenues selon la loi, nationalité et le statut de séjour	22		
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par personne prévenue	25		
2.4.6	Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal (CP)	26		
3	Partie détaillée	27		
3.1	Infractions de violence	27		
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	27		
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	28		
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit	29		
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument	31		
3.1.5	Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	33		
3.1.6	Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	34		
3.2	Violence domestique	35		
3.2.1	Violence domestique: répartition selon l'infraction	35		
3.2.2	Violence domestique: évolution des infractions	36		
3.2.3	Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue	37		
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle	38		
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	38		
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	38		
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	39		
3.4	Infractions contre le patrimoine	40		
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	40		
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	41		
3.5	Brigandage	42		
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	42		
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	42		
3.6	Vol	43		
3.6.1	Répartition selon le type de vol	43		
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	44		
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	45		
3.7	Vol de véhicule	47		
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	47		
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	47		
3.8	Dommmages à la propriété	48		
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	48		
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	48		
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	49		
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit	50		
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup)	51		
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	51		
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	52		
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	53		
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	55		
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	57		
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	58		

3.10 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	59		
3.10.1 Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction	59	4.1.11 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district	79
3.10.2 Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions	60	4.1.12 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune	80
3.11 Criminalité numérique	61		
3.11.1 Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique	61	5 Glossaire méthodologique	81
3.11.2 Infractions de criminalité numérique par domaine	62	5.1 Introduction	81
3.11.3 Infractions de criminalité numérique par mode opératoire	63	5.2 Définitions	81
4 Évolution	64	5.2.1 Le cas/l'affaire	81
		5.2.2 L'infraction	81
4.1 Infractions selon la loi	64	5.2.3 L'Élucidation	81
4.1.1 Titres du Code pénal et sélection d'infractions	65	5.2.4 La personne prévenue	81
4.1.2 Code pénal: infractions par district	67	5.2.5 La personne lésée	82
4.1.3 Code pénal: infractions par commune	68	5.2.6 La population résidente permanente	82
4.1.4 Infractions de violence	69	5.2.7 Etat des communes	82
4.1.5 Infractions de violence domestiques	71	5.3 Principes d'exploitation des données	82
4.1.6 Infractions contre le patrimoine	72	5.3.1 Statistique de sortie	82
4.1.7 Infractions à la loi sur les stupéfiants	73	5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction	82
4.1.8 Loi sur les stupéfiants: infractions par district	75	5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique	82
4.1.9 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	76	5.3.4 Chiffres absolus	82
4.1.10 Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration	77	5.3.5 Chiffres relatifs	83
		5.3.6 Graphiques	83

1 Introduction

Un commentaire de 1 à 2 pages est prévu comme introduction aux données de la publication annuelle. Celui-ci met en évidence les chiffres les plus importants de l'année écoulée, résume les points principaux permanents et indique l'évolution constatée.

L'OFS rédigera le commentaire pour la diffusion nationale, tandis que les commentaires pour les statistiques annuelles cantonales seront effectués par les cantons concernés.

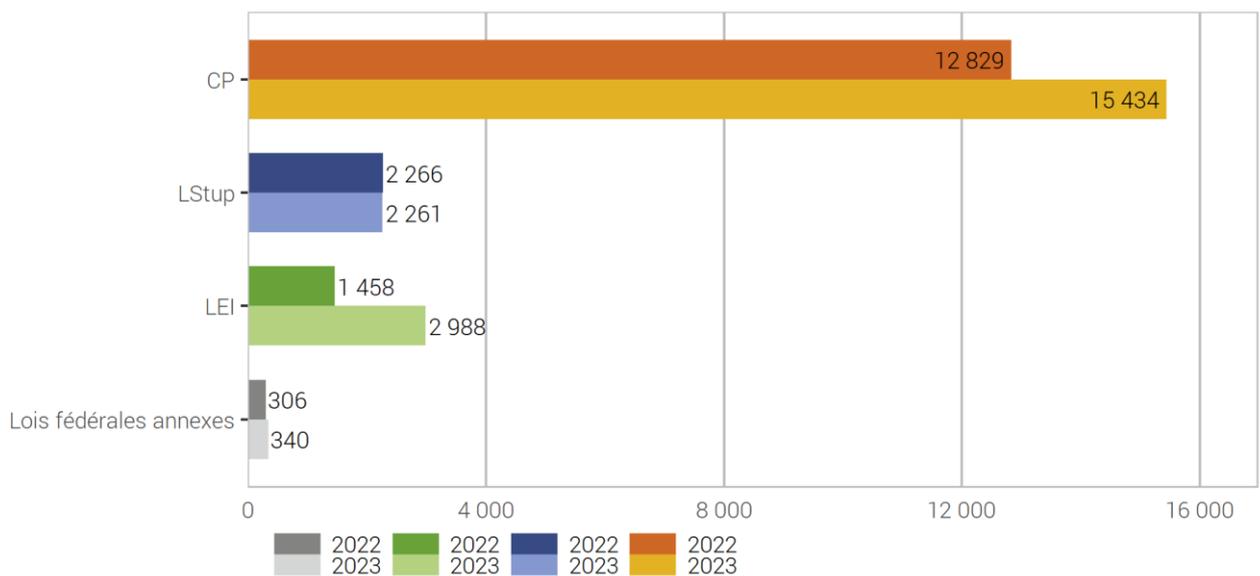
2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi

G 1



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité (SPC). Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 340 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2023. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou l'office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la SPC, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élu­c­i­da­tions et é­vo­lu­tion des in­frac­tions se­lon la loi

Élu­c­i­da­tions et é­vo­lu­tion des in­frac­tions se­lon la loi

T 1

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élu­c­i­da­tions	Infractions	Élu­c­i­da­tions	
Code pé­nal (CP)	12 829	47,2%	15 434	44,9%	20%
Loi sur les stu­pé­fians (LStup)	2 266	98,1%	2 261	98,7%	0%
Loi sur les étran­gers et l'in­té­gra­tion (LEI)	1 458	100,0%	2 988	100,0%	105%
Autres lois fédé­rales an­nexes	306	92,5%	340	92,6%	11%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

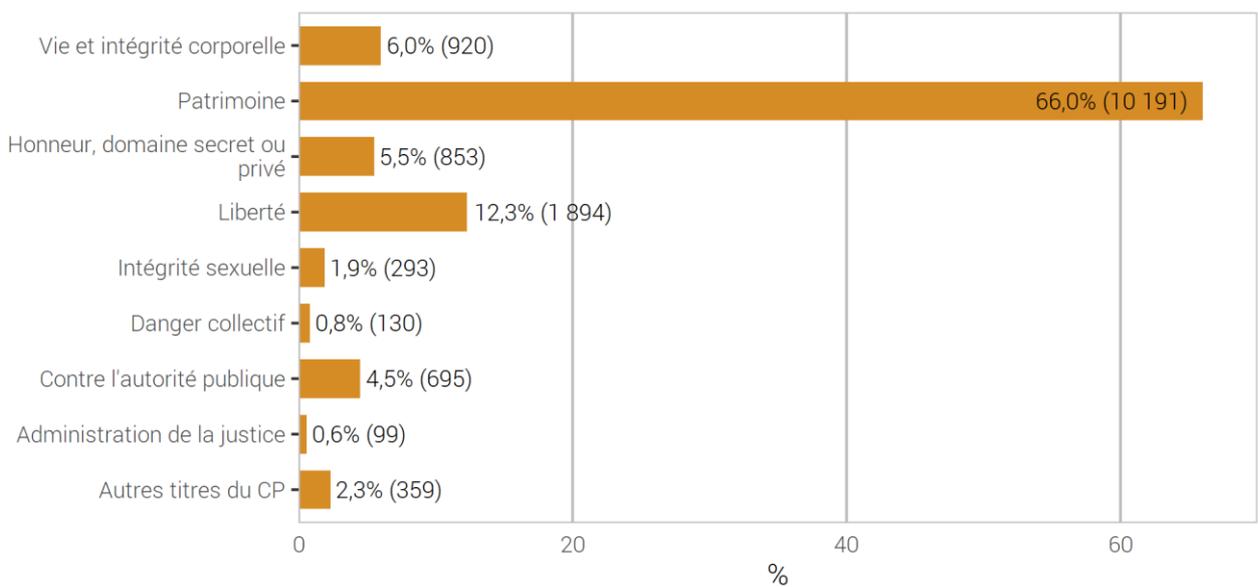
© OFS 2024

2.2 In­frac­tions du Code pé­nal (CP)

2.2.1 Ré­par­ti­tion se­lon les ti­tres du Code pé­nal (CP)

Ré­par­ti­tion se­lon les ti­tres du Code pé­nal (CP)

G 2



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

T 2

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général du Code pénal	12 829	47,2%	15 434	44,9%	20%
Total vie et intégrité corporelle	971	91,7%	920	92,3%	-5%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	–	3 ¹	100,0%	–
Homicides tentés (art. 111–113/116)	1	100,0%	6 ¹	100,0%	500%
Lésions corporelles graves (art. 122)	9	88,9%	11	90,9%	22%
Lésions corporelles simples (art. 123)	385	92,2%	343	91,8%	-11%
Total patrimoine	7 894	28,6%	10 191	27,3%	29%
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	3 065	30,6%	3 900	33,3%	27%
dont vol par effraction	634	23,5%	704	24,6%	11%
dont vol à l'arraché	16	18,8%	17	41,2%	6%
Vol de véhicule (art. 139)	899	5,7%	1 185	6,5%	32%
Brigandage (art. 140)	24	66,7%	32	75,0%	33%
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	1 255	28,0%	1 493	34,0%	19%
Escroquerie (art. 146)	1 009	38,1%	1 304	16,8%	29%
Extorsion et chantage (art. 156)	61	11,5%	54	16,7%	-11%
Infractions dans la faillite, poursuites pour dettes (art. 163–171)	80	97,5%	77	100,0%	-4%
Total honneur, domaine secret ou privé	878	83,6%	853	83,7%	-3%
Diffamation et calomnie (art. 173 + 174)	161	78,9%	163	71,8%	1%
Total liberté	1 702	55,5%	1 894	58,6%	11%
Menaces (art. 180)	420	89,5%	478	90,0%	14%
Contrainte (art. 181)	213	90,1%	200	91,5%	-6%
Traite d'êtres humains (art. 182)	0	–	7	100,0%	–
Séquestration et enlèvement (art. 183)	5	100,0%	1	100,0%	-80%
Violation de domicile sans vol (art. 186)	177	70,6%	201	78,6%	14%
Total intégrité sexuelle	349	83,7%	293	94,2%	-16%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	86	89,5%	55	94,5%	-36%
Viol (art. 190)	48	85,4%	51	96,1%	6%
Exhibitionnisme (art. 194)	17	64,7%	17	76,5%	0%
Pornographie (art. 197)	91	100,0%	60	98,3%	-34%
Total danger collectif	167	62,3%	130	67,7%	-22%
Incendie intentionnel (art. 221)	55	49,1%	26	65,4%	-53%
Total autorité publique	496	99,6%	695	99,0%	40%
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	157	98,7%	190	99,5%	21%
Total administration de la justice	130	92,3%	99	94,9%	-24%
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	58	96,6%	51	98,0%	-12%
Autres infractions du Code pénal	242	90,5%	359	89,7%	48%

¹La statistique 2023 comprend un homicide consommé et deux homicides tentés qui ont été commis respectivement en 2021 et 2022. Étant donné que les enquêtes ont été clôturées en 2023, ils n'ont pas pu être comptabilisés avant l'année 2023.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

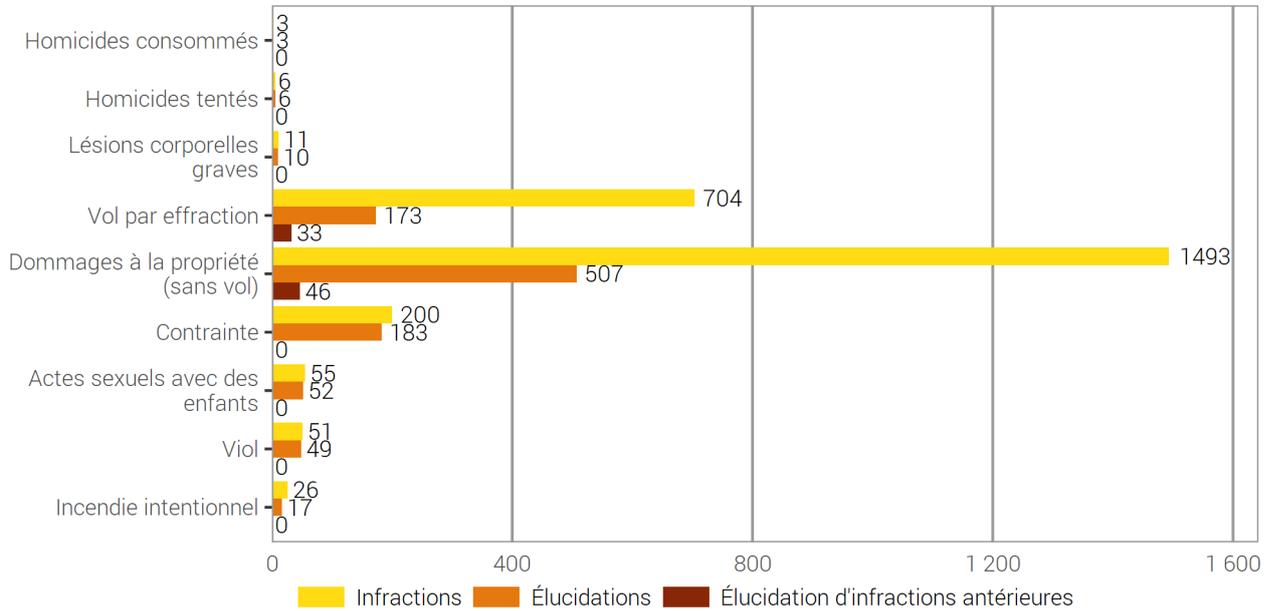
Remarque : un vol par effraction se compose généralement de trois infractions (vol, violation de domicile, dommages à la propriété). De la même manière, le vol par introduction clandestine inclut l'infraction de violation de domicile tandis que le vol par effraction de véhicule inclut les dommages à la propriété.

Dans le tableau 2.2.2, les dommages à la propriété et la violation de domicile sans vol sont présentés séparément. Les infractions de violation de domicile et de dommages à la propriété saisies en relation avec le vol par effraction, le vol par introduction clandestine et le vol par effraction de véhicule sont prises en compte/comptées dans le «Total liberté», respectivement le «Total patrimoine».

2.2.3 Sélection d’infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d’infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

G 3



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

L’élucidation d’une infraction peut découler des actes d’enquête d’un canton, d’une dénonciation nominale d’une personne lésée ou d’un(e) témoin, d’une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d’élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l’élucidation a eu lieu. D’autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l’efficacité du travail policier pour toutes les infractions d’une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l’année civile actuelle.

2.3 Infractions selon la répartition géographique

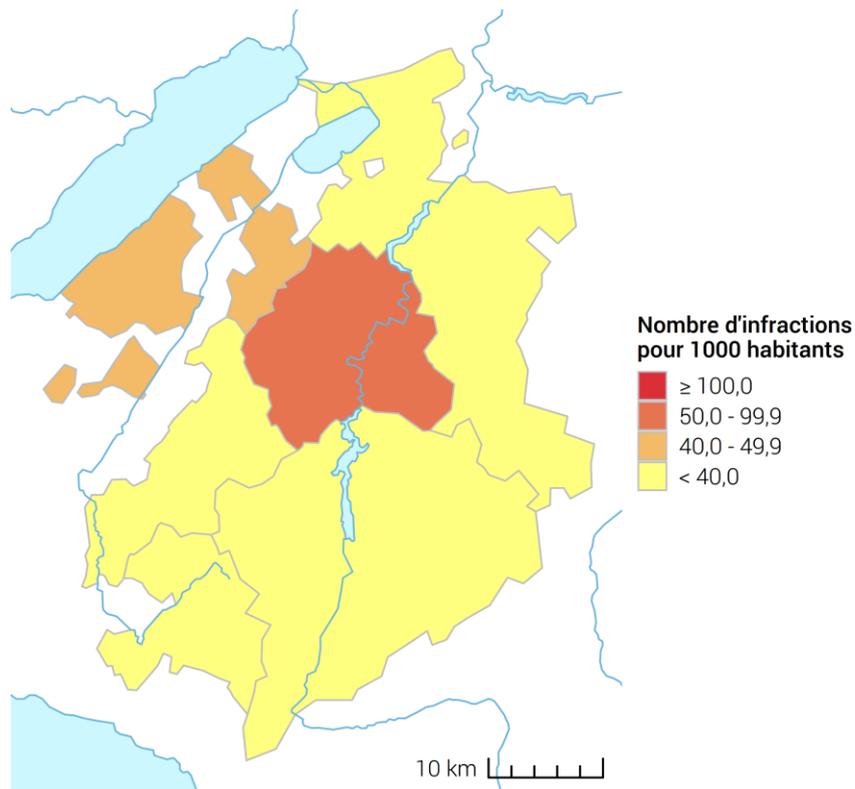
2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Il convient toutefois de noter que ces fréquences ne tiennent pas compte de la proportion des pendulaires, qui a une influence non négligeable sur la criminalité des grandes villes en particulier.

2.3.1.1 Fréquences (‰) par district

Code pénal: fréquences (‰) par district

G 4



Source(s): OFS – SPC (2023), STATPOP (2022)

© OFS, CRIME, 2024

2.3.1.2 Fréquences (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquences (‰) et évolution par district

T 3

	2022			2023			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
La Sarine	5 290	107 592	49,2	7 242	108 595	66,7	37%
La Gruyère	2 497	58 798	42,5	2 330	59 754	39,0	-7%
Sense	1 108	45 135	24,5	1 469	45 643	32,2	33%
See / Lac	1 388	38 101	36,4	1 531	38 606	39,7	10%
La Broye	1 283	34 615	37,1	1 436	35 161	40,8	12%
La Glâne	701	25 502	27,5	818	25 987	31,5	17%
La Veveyse	551	20 117	27,4	584	20 719	28,2	6%
Inconnu FR	11	-	-	24	-	-	118%

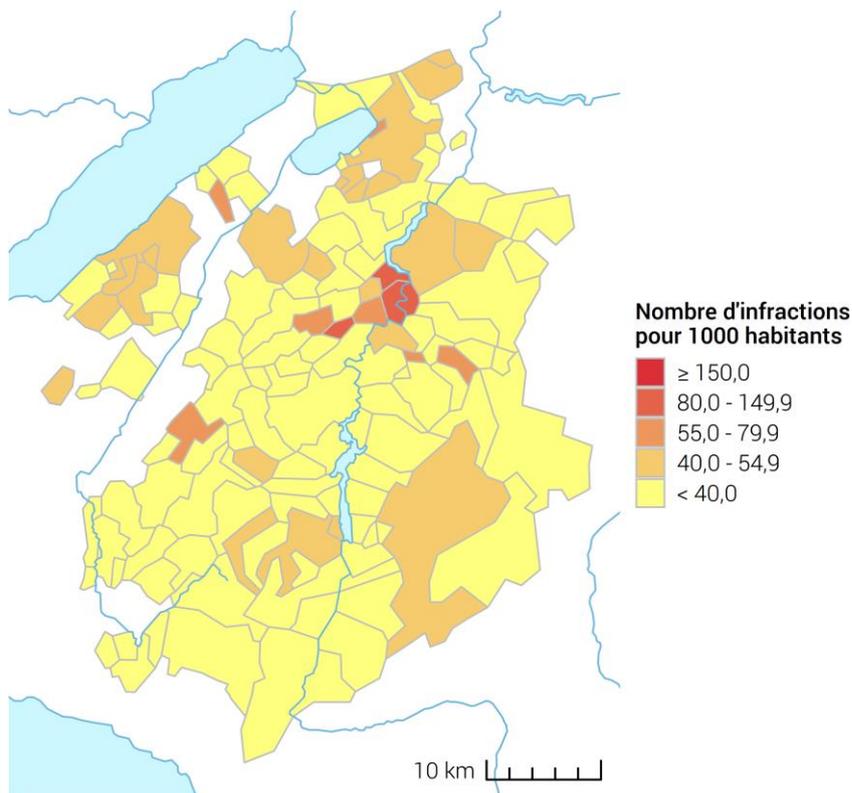
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.3.1.3 Fréquences (‰) par commune

Code pénal: fréquences (‰) par commune

G 5



Source(s): OFS – SPC (2023), STATPOP (2022)

© OFS, CRIME, 2024

2.3.1.4 Fréquences (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquences (‰) et évolution par commune

T 4

	2022			2023			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Fribourg	3 018	37 645	80,2	4 338	37 653	115,2	44%
Bulle	1 532	25 070	61,1	1 337	25 722	52,0	-13%
Villars-sur-Glâne	446	12 297	36,3	718	12 328	58,2	61%
Estavayer	475	10 086	47,1	537	10 133	53,0	13%
Murten	529	9 371	56,5	443	9 414	47,1	-16%
Düdingen	285	8 580	33,2	426	8 793	48,4	49%
Marly	332	8 299	40,0	448	8 596	52,1	35%
Châtel-Saint-Denis	261	7 785	33,5	282	8 163	34,5	8%
Gibloux	175	7 677	22,8	204	7 934	25,7	17%
Tafers	130	7 719	16,8	184	7 805	23,6	42%
Belmont-Broye	278	5 757	48,3	266	5 844	45,5	-4%
Courtepin	194	5 514	35,2	207	5 702	36,3	7%
Wünnewil-Flamatt	182	5 592	32,5	213	5 641	37,8	17%
Romont (FR)	325	5 458	59,5	390	5 593	69,7	20%
Kerzers	206	5 160	39,9	280	5 280	53,0	36%
Gurmels	55	4 491	12,2	93	4 524	20,6	69%
Mont-Vully	190	4 344	43,7	139	4 433	31,4	-27%
Schmitten (FR)	99	4 179	23,7	208	4 262	48,8	110%
Granges-Paccot	265	3 837	69,1	342	3 853	88,8	29%
Attalens	124	3 611	34,3	81	3 682	22,0	-35%
Plaffeien	96	3 597	26,7	111	3 619	30,7	16%
Ursy	85	3 392	25,1	54	3 486	15,5	-36%
Belfaux	128	3 356	38,1	114	3 406	33,5	-11%
Bösingen	93	3 398	27,4	42	3 339	12,6	-55%
Le Mouret	27	3 194	8,5	55	3 250	16,9	104%
Givisiez	143	3 172	45,1	170	3 183	53,4	19%
Montagny (FR)	104	2 865 (FR)	36,3	77	2 932	26,3	-26%
Corminboeuf	45	2 873	15,7	63	2 893	21,8	40%
Riaz	74	2 871	25,8	113	2 874	39,3	53%
Neyruz (FR)	51	2 805	18,2	65	2 837	22,9	27%
Hauterive (FR)	51	2 686	19,0	82	2 668	30,7	61%
Broc	111	2 726	40,7	102	2 649	38,5	-8%
Val-de-Charmey	76	2 587	29,4	110	2 620	42,0	45%
Vuadens	76	2 487	30,6	67	2 541	26,4	-12%
Siviriez	44	2 475	17,8	35	2 528	13,8	-20%
Prez	59	2 412	24,5	69	2 454	28,1	17%
Cheyres-Châbles	65	2 392	27,2	82	2 405	34,1	26%
Ueberstorf	22	2 400	9,2	28	2 404	11,6	27%
Vuisternens-devant-Romont	47	2 361	19,9	73	2 381	30,7	55%
Villaz	46	2 305	20,0	65	2 345	27,7	41%
Autres communes	2 285	91 034	-	2 721	92 296	-	19%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

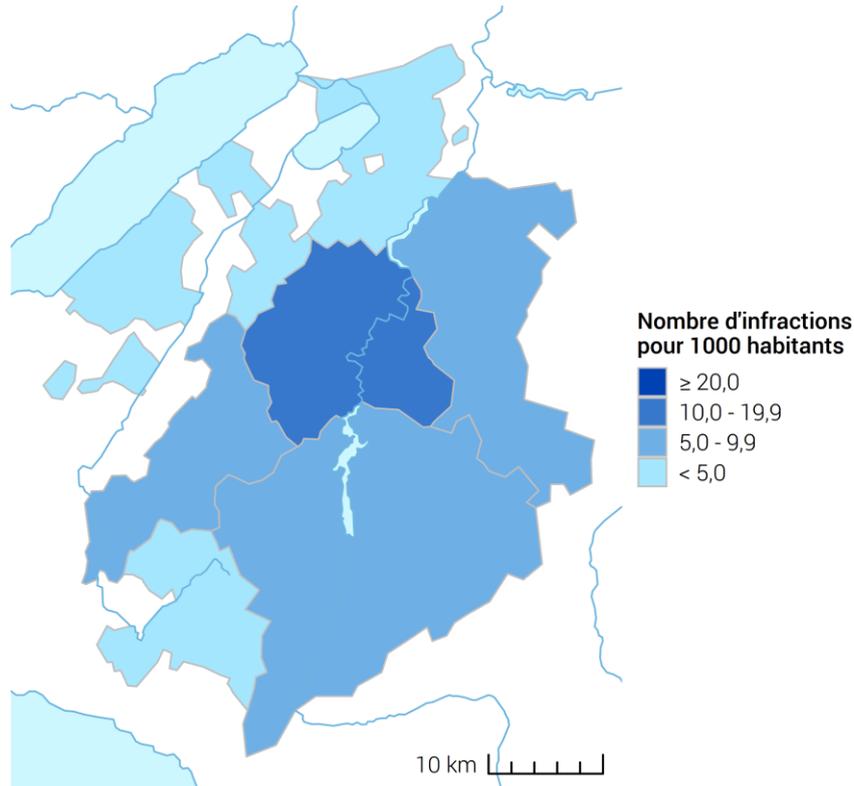
2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que les fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquences (‰) par district

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) par district

G 6



Source(s): OFS – SPC (2023), STATPOP (2022)

© OFS, CRIME, 2024

2.3.2.2 Fréquences (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) et évolution par district

T 5

	2022			2023			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
La Sarine	1 132	107 592	10,5	1 130	108 595	10,4	0%
La Gruyère	406	58 798	6,9	416	59 754	7,0	2%
Sense	185	45 135	4,1	243	45 643	5,3	31%
See / Lac	171	38 101	4,5	108	38 606	2,8	-37%
La Broye	67	34 615	1,9	117	35 161	3,3	75%
La Glâne	167	25 502	6,5	140	25 987	5,4	-16%
La Veveyse	126	20 117	6,3	80	20 719	3,9	-37%
Inconnu FR	12	-	-	27	-	-	125%

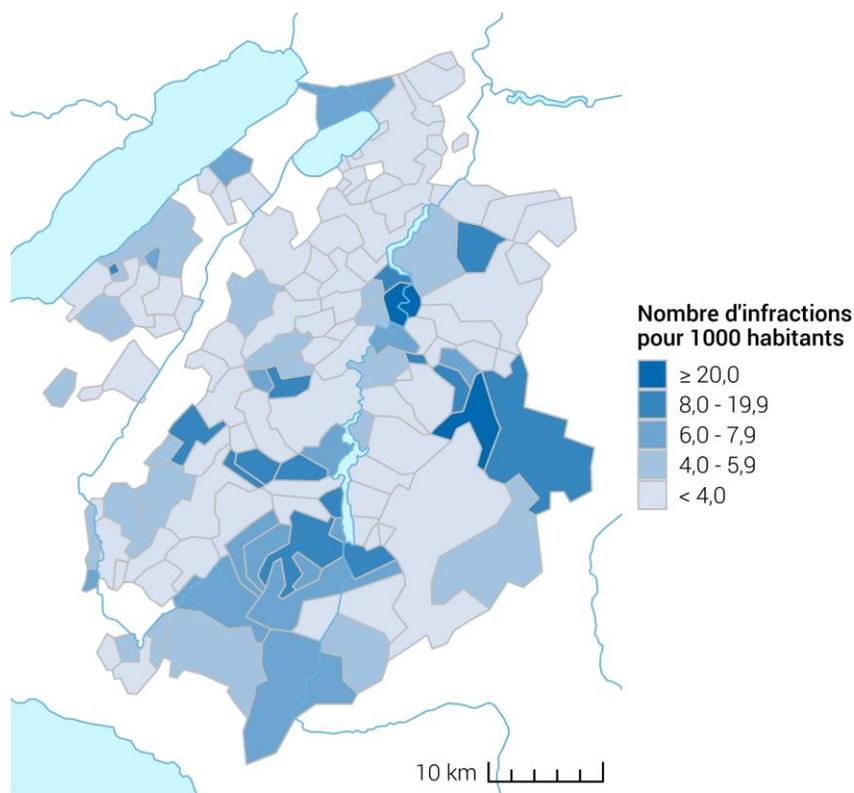
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.3.2.3 Fréquences (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) par commune

G 7



Source(s): OFS – SPC (2023), STATPOP (2022)

© OFS, CRIME, 2024

2.3.2.4 Fréquences (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) et évolution par commune

T 6

	2022			2023			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Fribourg	881	37 645	23,4	843	37 653	22,4	-4%
Bulle	275	25 070	11,0	248	25 722	9,6	-10%
Villars-sur-Glâne	49	12 297	4,0	63	12 328	5,1	29%
Estavayer	24	10 086	2,4	52	10 133	5,1	117%
Murten	78	9 371	8,3	24	9 414	2,5	-69%
Düdingen	42	8 580	4,9	44	8 793	5,0	5%
Marly	39	8 299	4,7	53	8 596	6,2	36%
Châtel-Saint-Denis	52	7 785	6,7	41	8 163	5,0	-21%
Gibloux	20	7 677	2,6	30	7 934	3,8	50%
Tafers	26	7 719	3,4	26	7 805	3,3	0%
Belmont-Broye	8	5 757	1,4	19	5 844	3,3	138%
Courtepin	11	5 514	2,0	19	5 702	3,3	73%
Wünnewil-Flamatt	29	5 592	5,2	22	5 641	3,9	-24%
Romont (FR)	87	5 458	15,9	75	5 593	13,4	-14%
Kerzers	21	5 160	4,1	14	5 280	2,7	-33%
Gurmels	14	4 491	3,1	7	4 524	1,5	-50%
Mont-Vully	25	4 344	5,8	34	4 433	7,7	36%
Schmittlen (FR)	8	4 179	1,9	59	4 262	13,8	638%
Granges-Paccot	19	3 837	5,0	33	3 853	8,6	74%
Attalens	22	3 611	6,1	11	3 682	3,0	-50%
Plaffeien	11	3 597	3,1	32	3 619	8,8	191%
Ursy	14	3 392	4,1	15	3 486	4,3	7%
Belfaux	5	3 356	1,5	8	3 406	2,3	60%
Bösingen	16	3 398	4,7	4	3 339	1,2	-75%
Le Mouret	6	3 194	1,9	3	3 250	0,9	-50%
Givisiez	13	3 172	4,1	18	3 183	5,7	38%
Montagny (FR)	12	2 865 (FR)	4,2	15	2 932	5,1	25%
Corminboeuf	0	2 873	0,0	2	2 893	0,7	-
Riaz	16	2 871	5,6	7	2 874	2,4	-56%
Neyruz (FR)	15	2 805	5,3	3	2 837	1,1	-80%
Hauterive (FR)	10	2 686	3,7	9	2 668	3,4	-10%
Broc	25	2 726	9,2	23	2 649	8,7	-8%
Val-de-Charmey	0	2 587	0,0	3	2 620	1,1	-
Vuadens	12	2 487	4,8	20	2 541	7,9	67%
Siviriez	18	2 475	7,3	13	2 528	5,1	-28%
Prez	6	2 412	2,5	8	2 454	3,3	33%
Cheyres-Châbles	2	2 392	0,8	2	2 405	0,8	0%
Ueberstorf	7	2 400	2,9	2	2 404	0,8	-71%
Vuisternens-devant-Romont	3	2 361	1,3	3	2 381	1,3	0%
Villaz	9	2 305	3,9	9	2 345	3,8	0%
Autres communes	336	91 034	-	345	92 296	-	3%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

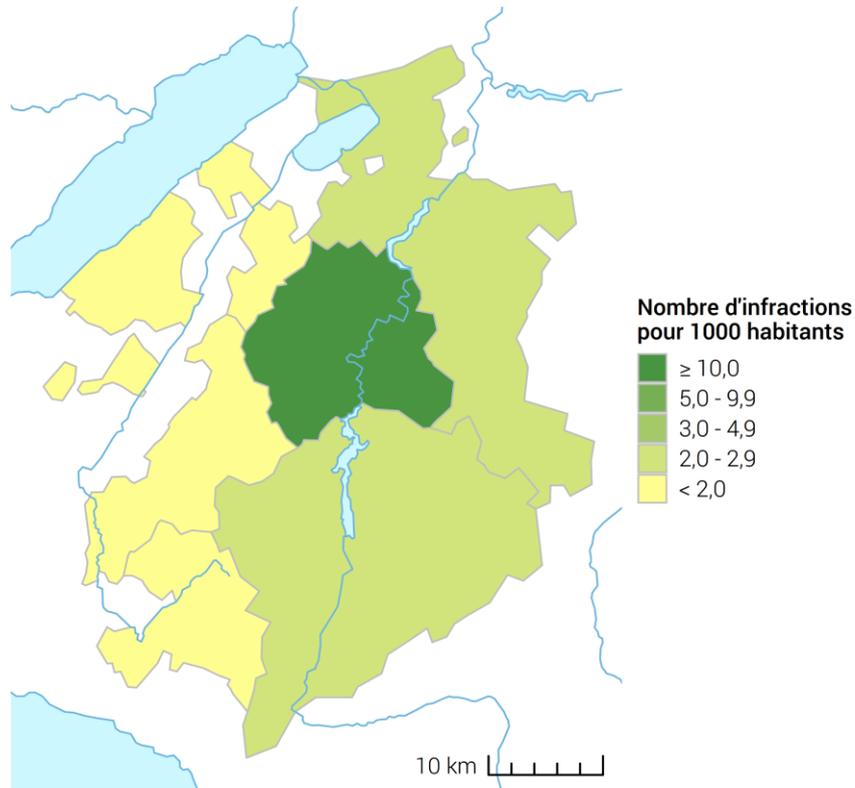
2.3.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Les fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquences (‰) par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) par district

G 8



Source(s): OFS – SPC (2023), STATPOP (2022)

© OFS, CRIME, 2024

2.3.3.2 Fréquences (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) et évolution par district

T 7

	2022			2023			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
La Sarine	1 102	107 592	10,2	2 489	108 595	22,9	126%
La Gruyère	110	58 798	1,9	161	59 754	2,7	46%
Sense	47	45 135	1,0	110	45 643	2,4	134%
See / Lac	41	38 101	1,1	79	38 606	2,0	93%
La Broye	74	34 615	2,1	52	35 161	1,5	-30%
La Glâne	42	25 502	1,6	48	25 987	1,8	14%
La Veveyse	35	20 117	1,7	39	20 719	1,9	11%
Inconnu FR	7	-	-	10	-	-	43%

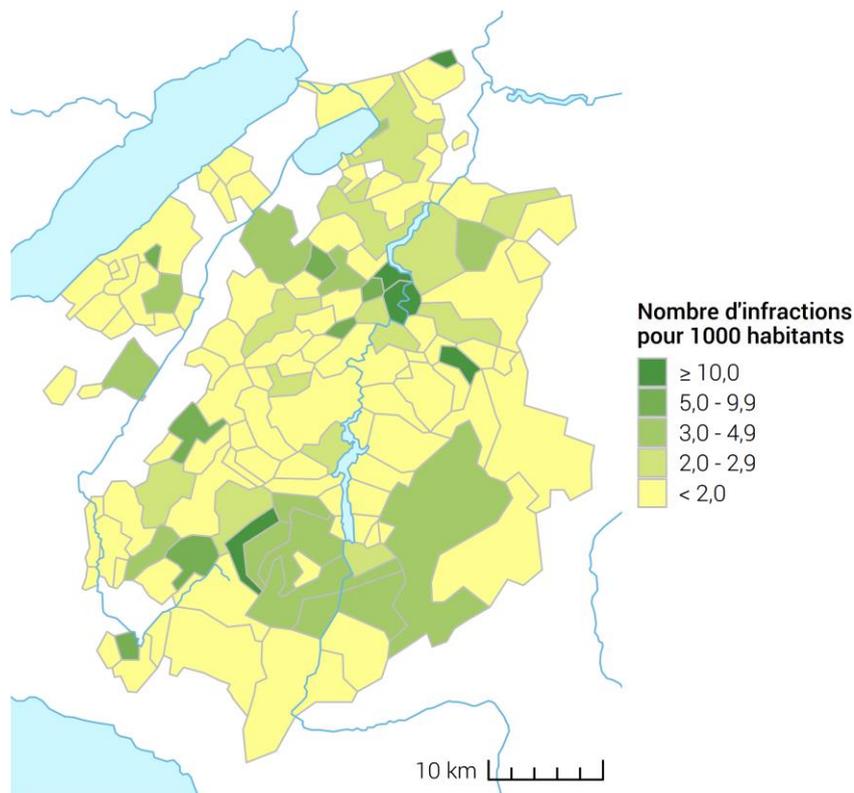
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.3.3.3 Fréquences (‰) par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) par commune

G 9



Source(s): OFS – SPC (2023), STATPOP (2022)

© OFS, CRIME, 2024

2.3.3.4 Fréquences (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) et évolution par commune

T 8

	2022			2023			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Fribourg	975	37 645	25,9	2 295	37 653	61,0	135%
Bulle	73	25 070	2,9	87	25 722	3,4	19%
Villars-sur-Glâne	9	12 297	0,7	26	12 328	2,1	189%
Estavayer	14	10 086	1,4	14	10 133	1,4	0%
Murten	7	9 371	0,7	25	9 414	2,7	257%
Düdingen	4	8 580	0,5	20	8 793	2,3	400%
Marly	10	8 299	1,2	25	8 596	2,9	150%
Châtel-Saint-Denis	24	7 785	3,1	12	8 163	1,5	-50%
Gibloux	2	7 677	0,3	12	7 934	1,5	500%
Tafers	2	7 719	0,3	7	7 805	0,9	250%
Belmont-Broye	22	5 757	3,8	18	5 844	3,1	-18%
Courtepin	4	5 514	0,7	12	5 702	2,1	200%
Wünnewil-Flamatt	9	5 592	1,6	12	5 641	2,1	33%
Romont (FR)	14	5 458	2,6	38	5 593	6,8	171%
Kerzers	3	5 160	0,6	7	5 280	1,3	133%
Gurmels	0	4 491	0,0	8	4 524	1,8	–
Mont-Vully	21	4 344	4,8	8	4 433	1,8	-62%
Schmitten (FR)	4	4 179	1,0	16	4 262	3,8	300%
Granges-Paccot	33	3 837	8,6	50	3 853	13,0	52%
Attalens	0	3 611	0,0	4	3 682	1,1	–
Plaffeien	0	3 597	0,0	1	3 619	0,3	–
Ursy	9	3 392	2,7	1	3 486	0,3	-89%
Belfaux	9	3 356	2,7	14	3 406	4,1	56%
Bösingen	3	3 398	0,9	1	3 339	0,3	-67%
Le Mouret	3	3 194	0,9	5	3 250	1,5	67%
Givisiez	11	3 172	3,5	22	3 183	6,9	100%
Montagny (FR)	11	2 865 (FR)	3,8	1	2 932	0,3	-91%
Corminboeuf	1	2 873	0,3	0	2 893	0,0	-100%
Riaz	1	2 871	0,3	9	2 874	3,1	800%
Neyruz (FR)	1	2 805 (FR)	0,4	0	2 837	0,0	-100%
Hauterive (FR)	5	2 686 (FR)	1,9	0	2 668	0,0	-100%
Broc	3	2 726	1,1	7	2 649	2,6	133%
Val-de-Charmey	0	2 587	0,0	9	2 620	3,4	–
Vuadens	8	2 487	3,2	10	2 541	3,9	25%
Siviriez	0	2 475	0,0	7	2 528	2,8	–
Prez	10	2 412	4,1	7	2 454	2,9	-30%
Cheyres-Châbles	6	2 392	2,5	4	2 405	1,7	-33%
Ueberstorf	0	2 400	0,0	0	2 404	0,0	0%
Vuisternens-devant-Romont	5	2 361	2,1	0	2 381	0,0	-100%
Villaz	3	2 305	1,3	1	2 345	0,4	-67%
Autres communes	139	91 034	–	193	92 296	–	39%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.4 Personnes prévenues selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle dans le total de la loi correspondante, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi, la référence aux données relatives à la population reste garantie.

Les personnes prévenues indiquées ci-après comprennent également des personnes qui ne sont pas considérées comme faisant partie de la population résidente. Une comparaison avec la population résidente n'est donc admise que pour les personnes prévenues appartenant à la population résidente tout en tenant compte de la catégorie d'âge et du sexe.

2.4.1 Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

T 9

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	3 295	328	67	466	90	1 792	547	5	0
Loi sur les stupéfiants (LStup)	1 105	103	16	283	42	567	94	0	0
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	767	32	3	167	21	458	86	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

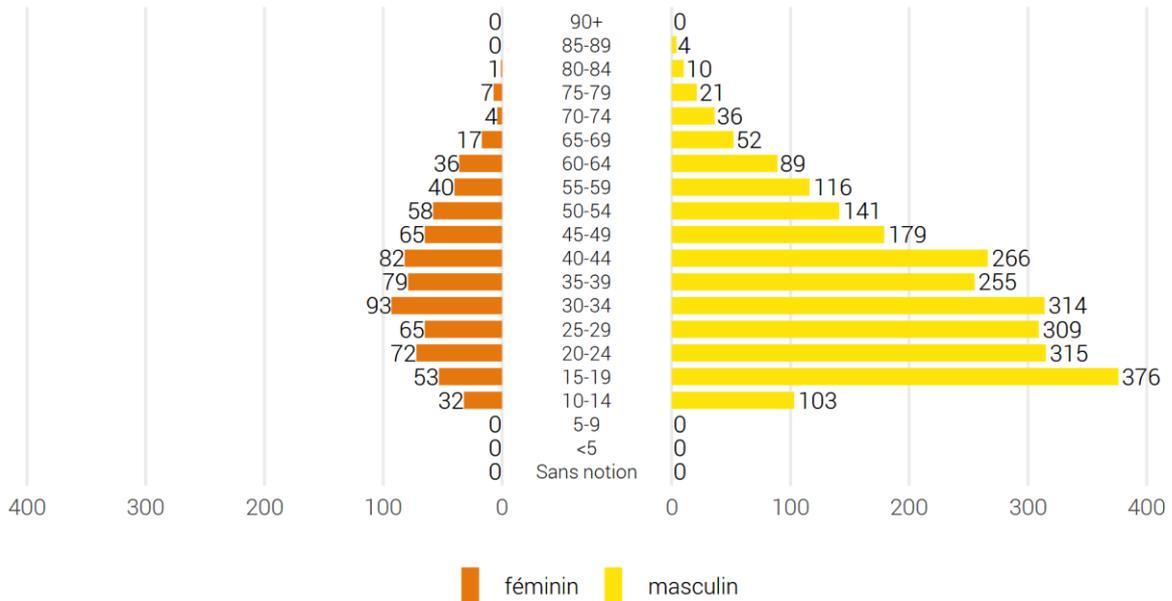
© OFS 2024

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 10



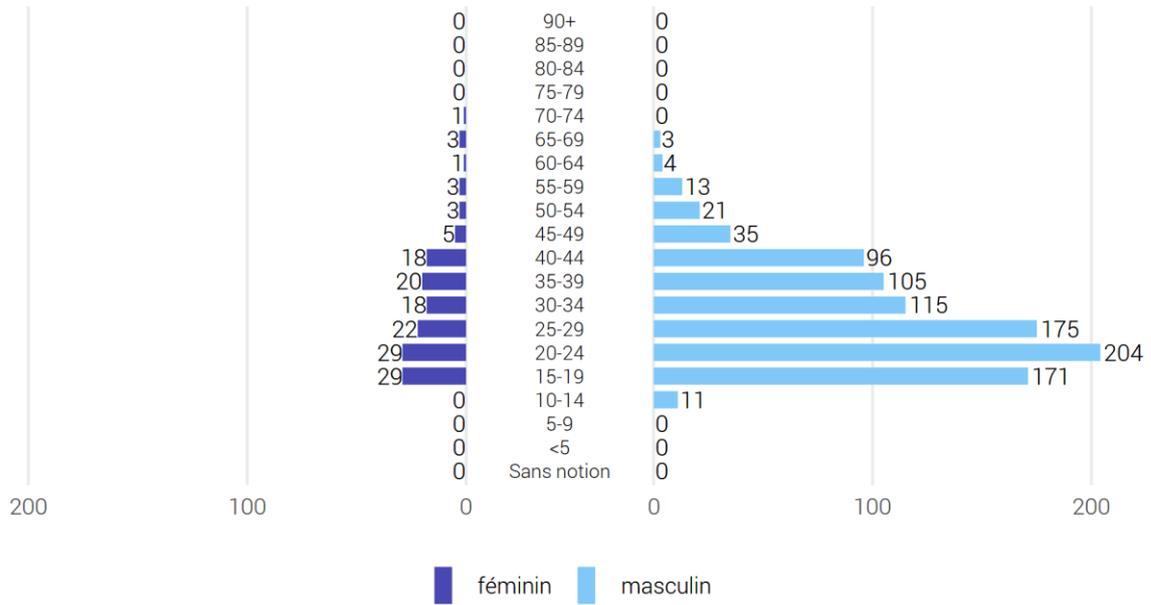
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 11



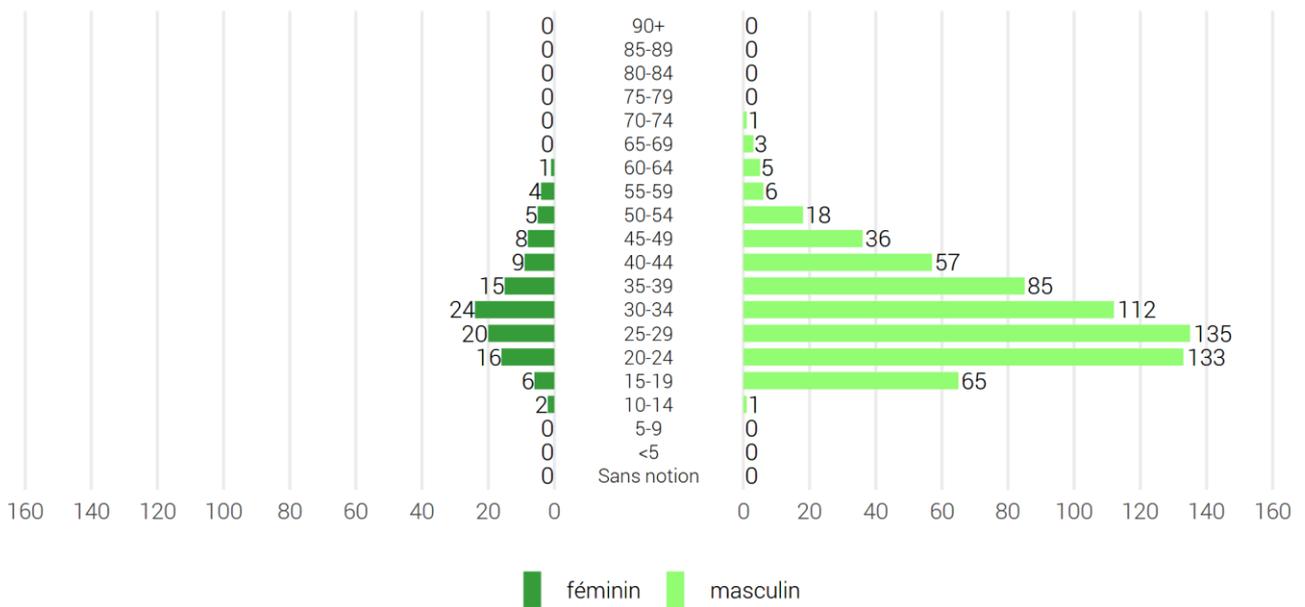
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.4.2.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 12



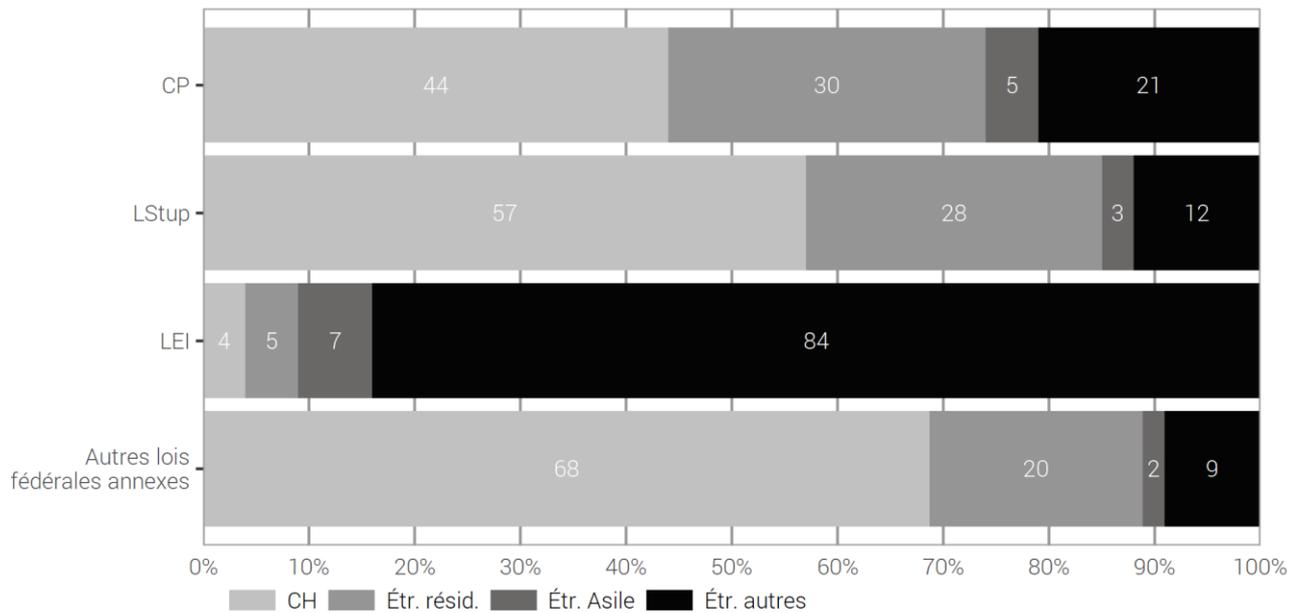
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.4.3 Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

G 13



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):

- Autorisation de séjour (livret B)
- Autorisation d'établissement (livret C)
- Autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- Personnes admises à titre provisoire (livret F)
- Requérants d'asile (livret N)
- Personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- Autorisation de courte durée (livret L)
- Autorisation frontalière (livret G)
- Personnes présentes légalement sans statut d'identification obligatoire (touristes, visiteurs)
- En procédure d'annonce: activité lucrative de courte durée (ressortissants / employés d'entreprises UE/AELE)
- Requérant d'asile présents illégalement (déboutés et tenus de quitter le pays)
- Présents illégalement sans procédure d'asile
- Renvoi à la frontière
- Statut inconnu ou manquant

APERÇU

Cette dernière catégorie (Étr. autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories en raison de personnes dont le statut de séjour est inconnu ou inexistant. Dans la statistique de la population et des ménages (STATPOP), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour n'est pas connue.

Remarque sur la LEI: les Suisses ne peuvent enfreindre la loi sur les étrangers et l'intégration que de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Personnes prévenues selon la loi, nationalité et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes correspondant au calcul de taux. Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 10

	Total	Statut de séjour		
		Population résidente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	3 290	2 437	172	681
Suisse	1 440	1 440	–	–
Total étrangers	1 850	997	172	681
Portugal	323	299	0	24
France	198	112	0	86
Algérie	181	8	40	133
Kosovo	123	103	2	18
Roumanie	113	29	0	84
Maroc	93	4	12	77
Italie	79	58	0	21
Géorgie	71	0	21	50
Espagne	52	35	0	17
Türkiye	51	38	3	10
Tunisie	51	10	11	30
Afghanistan	34	11	19	4
Érythrée	33	22	10	1
Allemagne	31	22	0	9
Ukraine	28	1	25	2
Macédoine du Nord	25	21	0	4
Brésil	25	25	0	0
Pologne	24	15	0	9
Serbie	24	12	3	9
Syrie	19	14	4	1
Congo (Kinshasa)	18	17	0	1
Bulgarie	14	5	0	9
Cameroun	11	11	0	0
Libye	11	0	4	7
Somalie	11	3	5	3
Cabo Verde	10	10	0	0
Autres nationalités	197	112	13	72

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 11

	Total	Statut de séjour		
		Population résidente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	1 105	934	36	135
Suisse	627	627	–	–
Total étrangers	478	307	36	135
Portugal	100	91	0	9
France	92	51	0	41
Algérie	38	0	10	28
Italie	35	33	0	2
Espagne	22	15	0	7
Érythrée	15	6	5	4
Afghanistan	13	5	7	1
Albanie	12	0	0	12
Kosovo	12	10	0	2
Maroc	12	4	2	6
Tunisie	10	5	1	4
Autres nationalités	117	87	11	19

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.4.4.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 12

	Total	Statut de séjour		
		Population résidente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	767	66	56	645
Suisse	30	30	–	–
Total étrangers	737	36	56	645
Algérie	168	2	21	145
Maroc	103	0	7	96
Kosovo	62	15	0	47
Tunisie	49	1	3	45
Roumanie	46	2	0	44
Géorgie	42	0	5	37
Espagne	33	1	0	32
France	25	2	0	23
Afghanistan	16	0	4	12
Türkiye	15	1	3	11
Italie	12	0	0	12
Érythrée	12	1	4	7
Nigéria	10	0	0	10
Autres nationalités	144	11	9	124

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par personne prévenue

Les infractions peuvent aussi bien se produire au même moment et au même endroit que s'étaler sur différentes périodes de l'année. Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile, vol) ou le vol par effraction (violation de domicile, vol, dommages à la propriété).

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 13

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	173	84	44	20	57	17	395
Suisses	94	47	20	10	25	5	201
Étrangers	79	37	24	10	32	12	194
résidents	53	22	12	8	18	7	120
relevant de l'asile	13	7	4	1	3	2	30
autres	13	8	8	1	11	3	44
Total adultes	1 516	616	297	160	232	74	2 895
Suisses	707	270	128	54	62	18	1 239
Étrangers	809	346	169	106	170	56	1 656
résidents	461	190	89	49	75	13	877
relevant de l'asile	57	26	14	15	22	8	142
autres	291	130	66	42	73	35	637

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 14

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	43	44	16	9	7	0	119
Suisses	31	32	12	5	2	0	82
Étrangers	12	12	4	4	5	0	37
résidents	8	7	3	2	5	0	25
relevant de l'asile	1	3	1	1	0	0	6
autres	3	2	0	1	0	0	6
Total adultes	435	331	131	46	39	4	986
Suisses	234	187	74	30	19	1	545
Étrangers	201	144	57	16	20	3	441
résidents	138	88	33	10	12	1	282
relevant de l'asile	12	9	6	1	0	2	30
autres	51	47	18	5	8	0	129

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 15

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	20	12	1	0	2	0	35
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	20	12	1	0	2	0	35
résidents	0	0	0	0	0	0	0
relevant de l'asile	1	2	0	0	1	0	4
autres	19	10	1	0	1	0	31
Total adultes	358	194	62	32	38	48	732
Suisses	20	9	0	1	0	0	30
Étrangers	338	185	62	31	38	48	702
résidents	30	6	0	0	0	0	36
relevant de l'asile	26	9	1	2	3	11	52
autres	282	170	61	29	35	37	614

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal

T 16

	Nombre de personnes prévenues					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	5 576	974	253	54	60	1

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

3 Partie détaillée

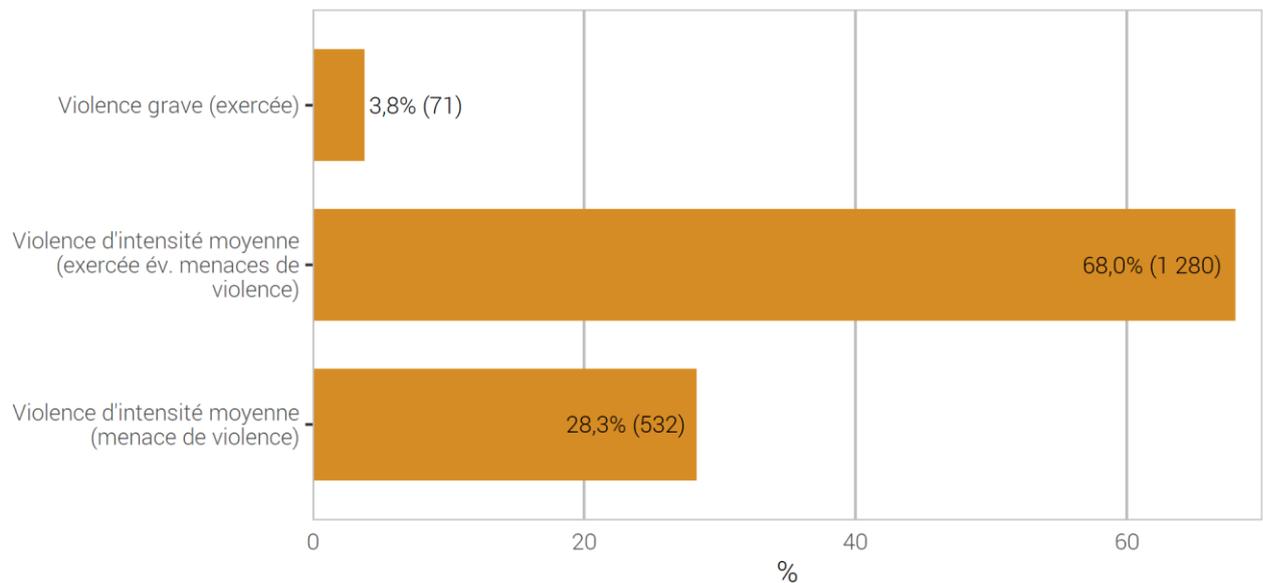
3.1 Infractions de violence

Par «infraction de violence», on entend toutes les infractions du CP comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence

G 14



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

T 17

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total violence	1 889	88,1%	1 883	90,3%	0%
Total violence grave (exercée)	58	86,2%	71	95,8%	22%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	–	3 ²	100,0%	–
avec arme à feu	0	–	0	–	0%
avec arme coupante/tranchante	0	–	2	100,0%	–
avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
avec violence physique	0	–	1	100,0%	–
autre instrument	0	–	0	–	0%
sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Homicides tentés (art. 111–113/116)	1	100,0%	6 ²	100,0%	500%
avec arme à feu	0	–	2	100,0%	–
avec arme coupante/tranchante	0	–	2	100,0%	–
avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
avec violence physique	0	–	0	–	0%
autre instrument	1	100,0%	2	100,0%	100%
sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (art. 122)	9	88,9%	11	90,9%	22%
avec arme à feu	1	100,0%	0	–	-100%
avec arme coupante/tranchante	2	100,0%	6	100,0%	200%
avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
avec violence physique	5	80,0%	4	100,0%	-20%
autre instrument	1	100,0%	0	–	-100%
sans notion/inconnu	0	–	1	0,0%	–
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (art. 190)	48	85,4%	51	96,1%	6%
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	–	0	–	0%
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 350	91,3%	1 280	93,3%	-5%
Lésions corporelles simples (art. 123)	385	92,2%	343	91,8%	-11%
Voies de fait (art. 126)	425	91,3%	411	92,7%	-3%
Participation à rixe (art. 133) ¹	49	100,0%	38	100,0%	-22%
<i>Nombre d'affaires</i>	8	–	10	–	25%
Participation à agression (art. 134) ¹	51	96,1%	32	96,9%	-37%
<i>Nombre d'affaires</i>	16	–	9	–	-44%
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	24	66,7%	32	75,0%	33%
Contrainte (art. 181)	213	90,1%	200	91,5%	-6%
Mariage forcé (art. 181a)	0	–	0	–	0%
Séquestration/enlèvement (art. 183)	5	100,0%	1	100,0%	-80%
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	–	0	–	0%
Contrainte sexuelle (art. 189)	41	56,1%	33	97,0%	-20%
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	157	98,7%	190	99,5%	21%
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	–	0	–	0%
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	481	79,6%	532	82,5%	11%
Menaces (art. 180)	420	89,5%	478	90,0%	14%
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	61	11,5%	54	16,7%	-11%

¹Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que personnes prévenues). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

²La statistique 2023 comprend un homicide consommé et deux homicides tentés qui ont été commis respectivement en 2021 et 2022. Etant donné que les enquêtes ont été clôturées en 2023, ils n'ont pas pu être comptabilisés avant l'année 2023.

3.1.3 Infractions de violence selon l'endroit

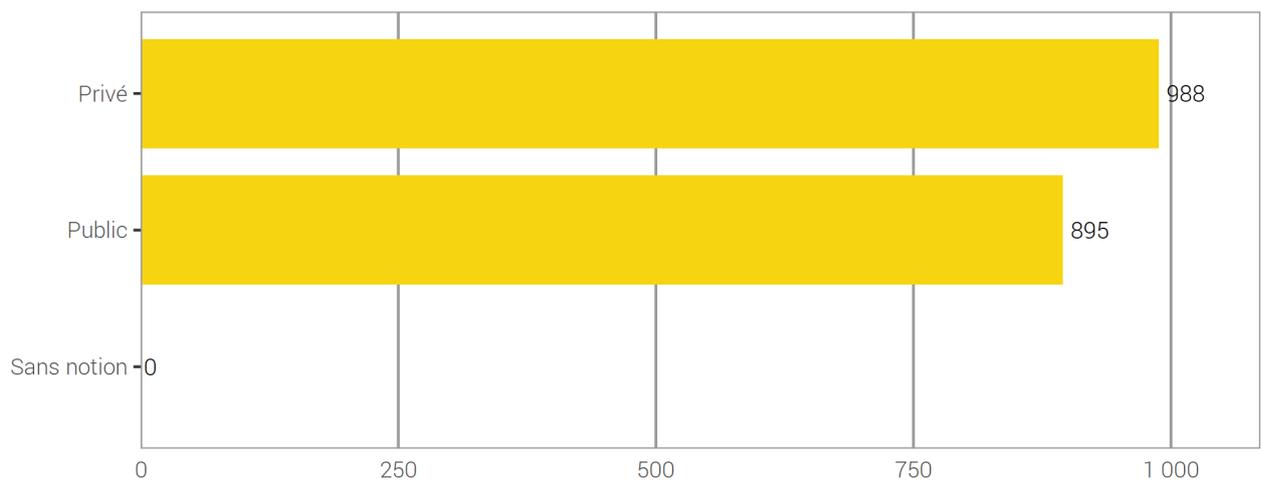
3.1.3.1 Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

G 15



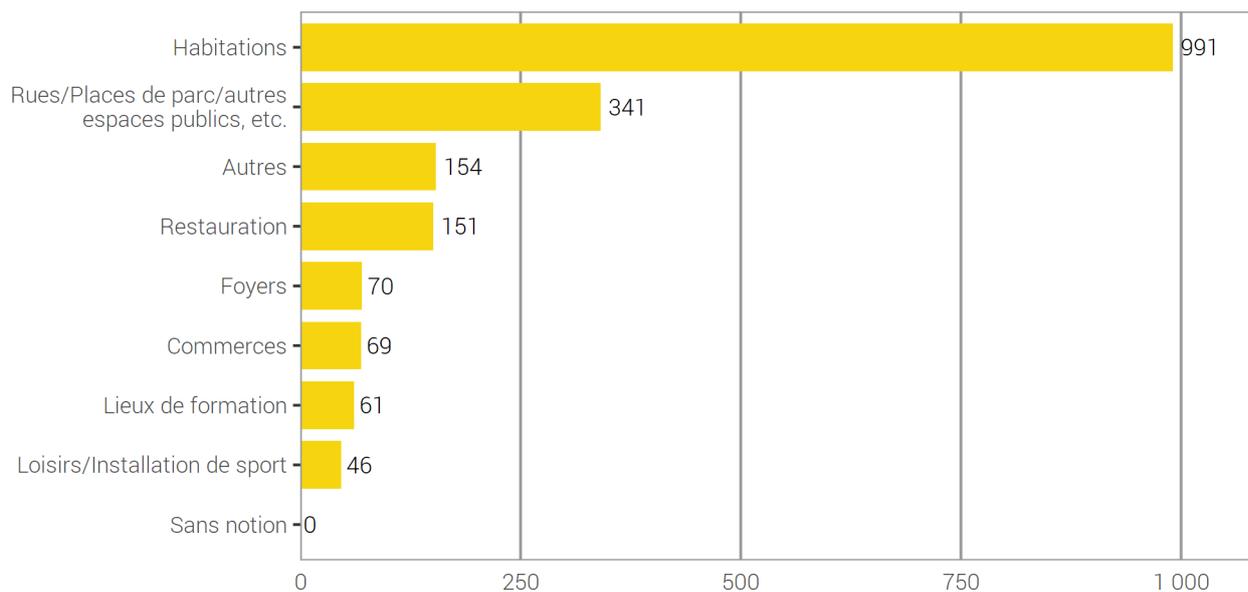
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.1.3.2 Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

G 16



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

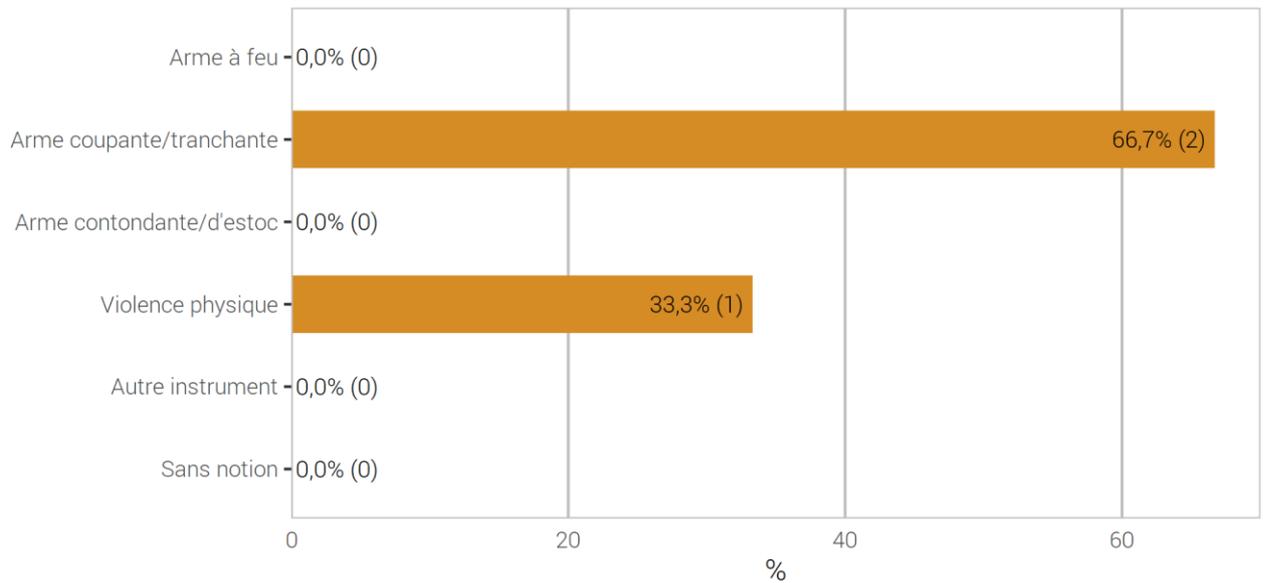
© OFS 2024

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides

Homicides consommés (art. 111–113/116) selon l'instrument

G 17

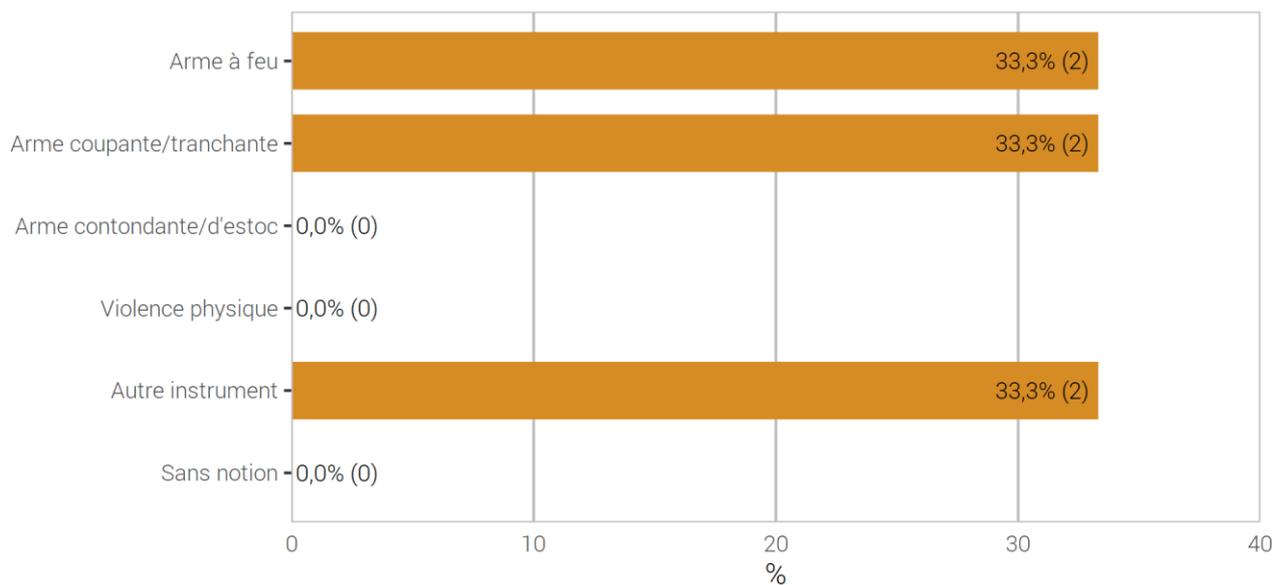


Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Homicides tentés (art. 111–113/116) selon l'instrument

G 18



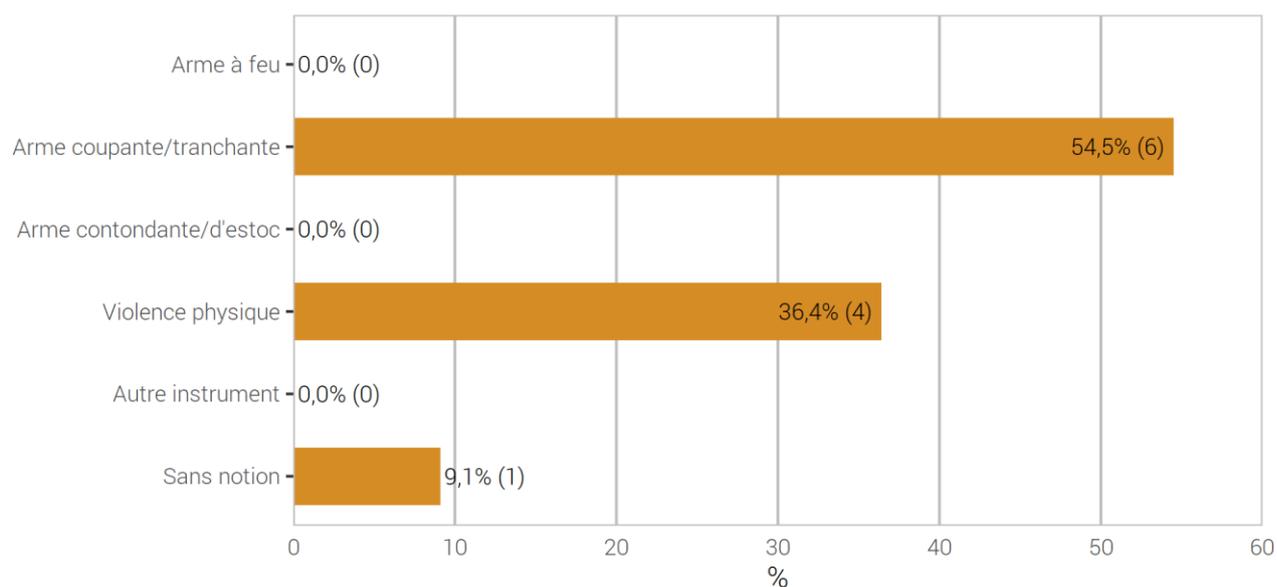
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

G 19



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.1.5 Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

T 18

	Total	Âge/Sexe				Étr./Statut	
		<18	18-24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	1 230	149	195	886	989	639	460
Total violence grave (exercée)	69	13	14	42	68	41	26
Homicides consommés (art. 111–113/116)	4 ³	0	0	4	4	2	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	3	0	0	3	3	2	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	1	0	0	1	1	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	5 ³	0	0	5	4	4	1
avec arme à feu	1	0	0	1	1	1	1
avec arme coupante/tranchante	2	0	0	2	1	1	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
autre instrument	2	0	0	2	2	2	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	15	8	2	5	15	8	5
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	8	4	1	3	8	6	3
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	7	4	1	2	7	2	2
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	45	5	12	28	45	27	20
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	997	126	164	707	791	527	381
Lésions corporelles simples (art. 123)	333	51	62	220	283	181	136
Voies de fait (art. 126)	352	25	38	289	245	189	148
Participation à rixe (art. 133)	37	2	11	24	32	29	18
Participation à agression (art. 134)	31	14	7	10	31	16	15
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	41	22	12	7	33	28	22
Contrainte (art. 181)	188	12	28	148	150	87	78
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (art. 183)	1	0	1	0	1	1	1
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (art. 189)	27	8	4	15	25	11	9
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	161	14	43	104	148	97	31
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	412	40	56	316	350	229	167
Menaces (art. 180)	403	37	55	311	343	225	163
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	10	3	1	6	8	5	5

³La statistique 2023 comprend un homicide consommé et deux homicides tentés qui ont été commis respectivement en 2021 et 2022. Étant donné que les enquêtes ont été clôturées en 2023, ils n'ont pas pu être comptabilisés avant l'année 2023.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.1.6 Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

T 19

	Total	Age			Sexe		Pers. mor.
		<18	18-24	>24	M	F	
Total violence	1 320	238	198	870	687	619	14
Total violence grave (exercée)	68	22	10	36	13	55	0
Homicides consommés (art. 111–113/116)	3 ⁴	0	0	3	2	1	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	2	0	0	2	2	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	1	0	0	1	0	1	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	5 ⁴	0	0	5	3	2	0
avec arme à feu	2	0	0	2	1	1	0
avec arme coupante/tranchante	2	0	0	2	1	1	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
autre instrument	1	0	0	1	1	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	11	2	4	5	8	3	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	6	2	1	3	5	1	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	4	0	2	2	2	2	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	1	0	1	0	1	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	49	20	6	23	0	49	0
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	957	196	137	616	501	448	8
Lésions corporelles simples (art. 123)	341	64	56	221	219	122	0
Voies de fait (art. 126)	391	86	38	267	203	188	0
Participation à rixe (art. 133)	1	0	0	1	0	1	0
Participation à agression (art. 134)	10	1	4	5	9	1	0
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	40	6	11	20	25	12	3
Contrainte (art. 181)	209	28	36	142	69	137	3
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (art. 183)	1	0	1	0	0	1	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (art. 189)	33	18	7	8	6	27	0
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	7	0	0	5	4	1	2
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	528	59	79	384	294	228	6
Menaces (art. 180)	475	50	62	359	250	221	4
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	54	9	18	25	45	7	2

⁴La statistique 2023 comprend un homicide consommé et deux homicides tentés qui ont été commis respectivement en 2021 et 2022. Étant donné que les enquêtes ont été clôturées en 2023, ils n'ont pas pu être comptabilisés avant l'année 2023.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

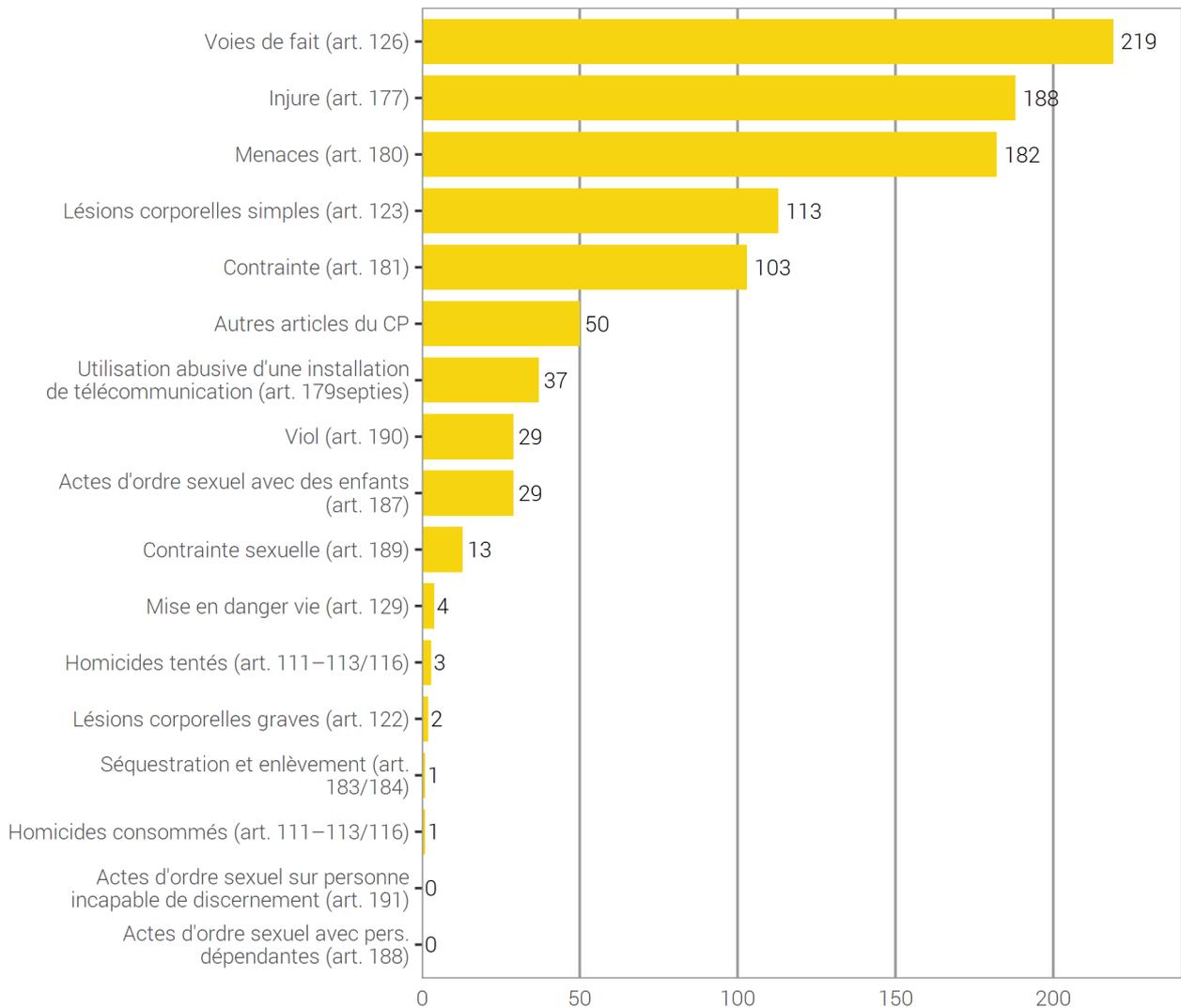
3.2 Violence domestique

Depuis 2009, la statistique policière de la criminalité définit la violence domestique en fonction de la relation entre la personne lésée et la personne prévenue au moment des faits. Les polices cantonales enregistrent la relation entre les personnes pour une sélection d'infractions. Si la personne prévenue est un(e) partenaire actuel(le), ex-partenaire, ou un autre membre de la famille de la personne lésée, les infractions enregistrées par la police sont attribuées à la sphère domestique.

3.2.1 Violence domestique: répartition selon l'infraction

Violence domestique: répartition selon l'infraction

G 20



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.2.2 Violence domestique: évolution des infractions

Violence domestique: évolution des infractions

T 20

	2022	2023	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violence domestique	973	974	0%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	1 ⁶	–
Homicides tentés (art. 111–113/116)	0	3 ⁶	–
Lésions corporelles graves (art. 122)	5	2	-60%
Lésions corporelles simples (art. 123)	139	113	-19%
Voies de fait (art. 126)	231	219	-5%
Mise en danger vie (art. 129)	4	4	0%
Injure (art. 177)	198	188	-5%
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	32	37	16%
Menaces (art. 180)	152	182	20%
Contrainte (art. 181)	102	103	1%
Séquestration et enlèvement (art. 183/184)	4	1	-75%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	32	29	-9%
Actes d'ordre sexuel avec pers. dépendantes (art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (art. 189)	13	13	0%
Viol (art. 190)	21	29	38%
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	5	0	-100%
Autres articles du CP ⁵	35	50	43%

⁵Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260^{bis} CP).

⁶La statistique 2023 comprend un homicide consommé et deux homicides tentés qui ont été commis respectivement en 2021 et 2022. Etant donné que les enquêtes ont été clôturées en 2023, ils n'ont pas pu être comptabilisés avant l'année 2023.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

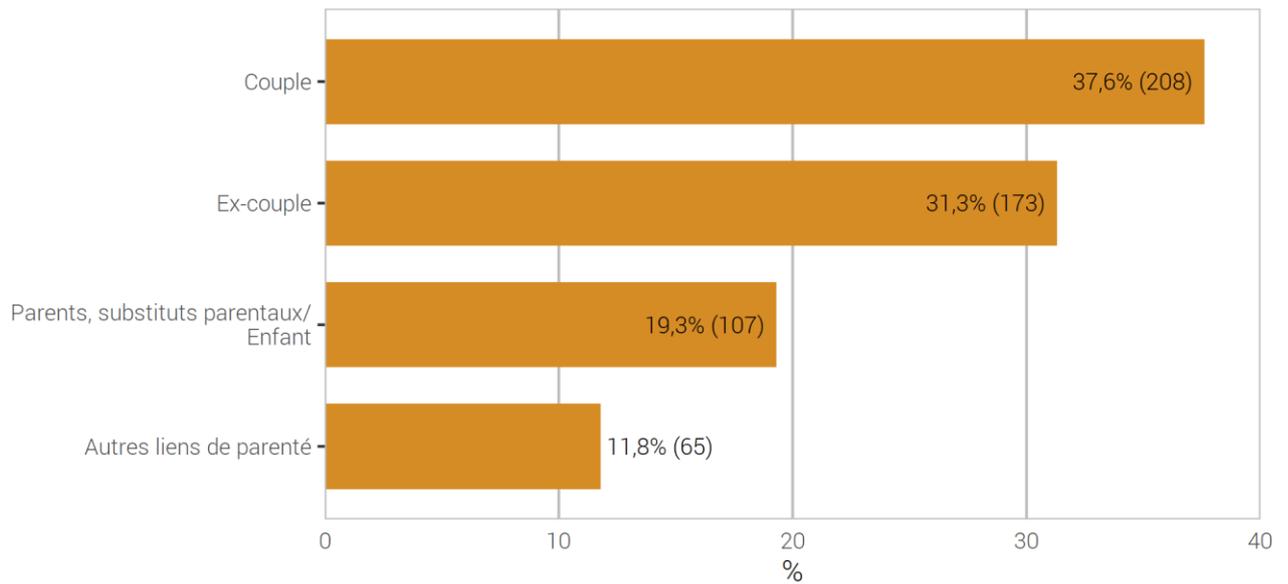
La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine de la violence domestique. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas.

3.2.3 Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue

Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation «couple» et une fois dans le type de relation «parents/enfant».

Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue

G 21



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

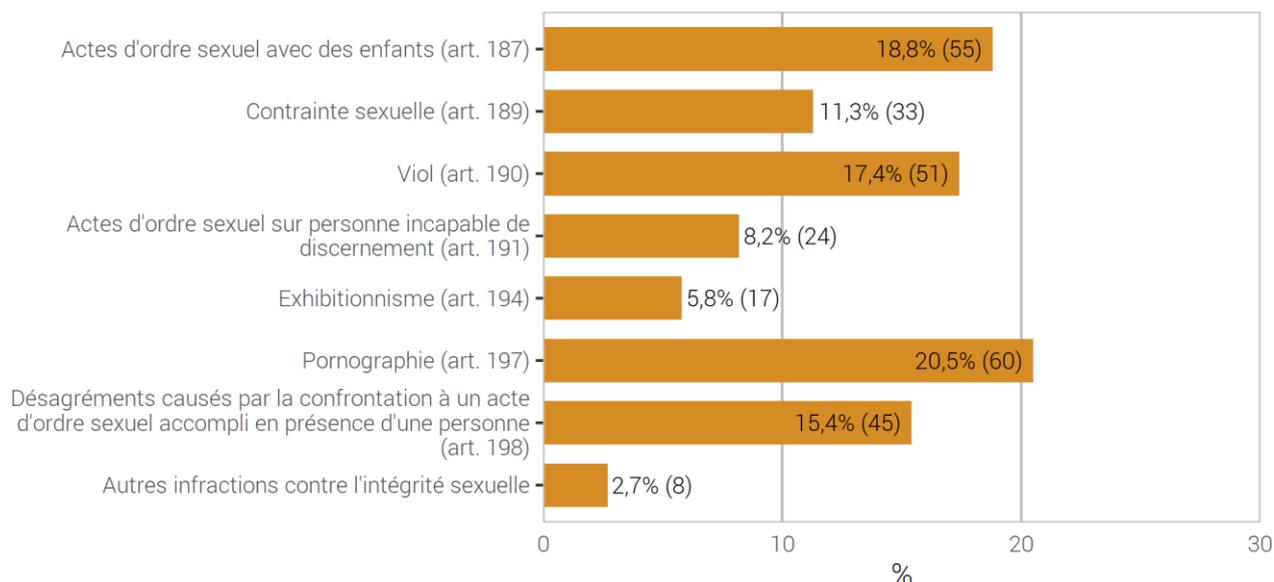
© OFS 2024

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

G 22



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

T 21

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total intégrité sexuelle	349	83,7%	293	94,2%	-16%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	86	89,5%	55	94,5%	-36%
Contrainte sexuelle (art. 189)	41	56,1%	33	97,0%	-20%
Viol (art. 190)	48	85,4%	51	96,1%	6%
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	16	75,0%	24	100,0%	50%
Exhibitionnisme (art. 194)	17	64,7%	17	76,5%	0%
Pornographie (art. 197)	91	100,0%	60	98,3%	-34%
Désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel accompli en présence d'une personne (art. 198)	48	75,0%	45	88,9%	-6%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	2	50,0%	8	87,5%	300%

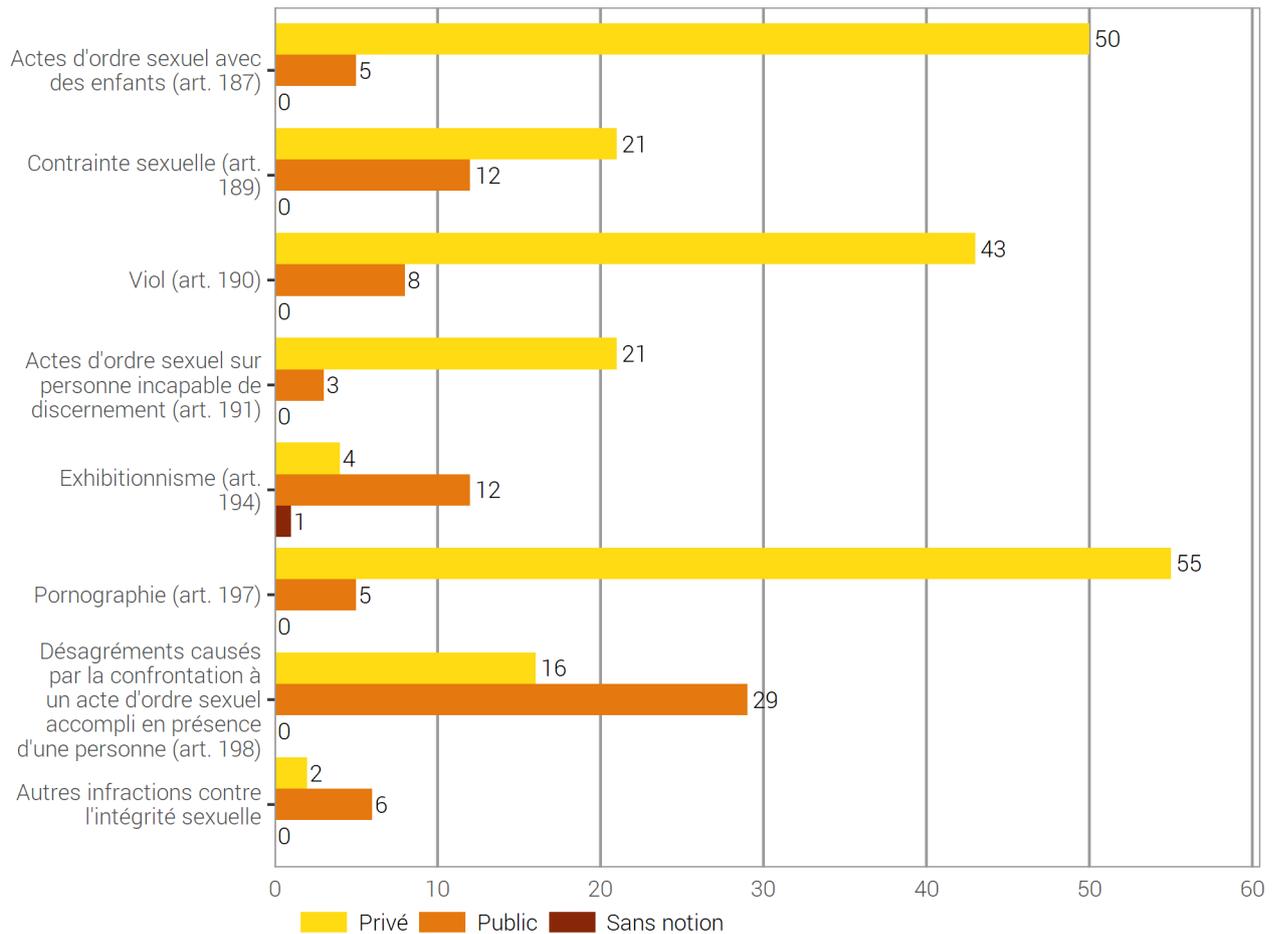
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

G 23



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

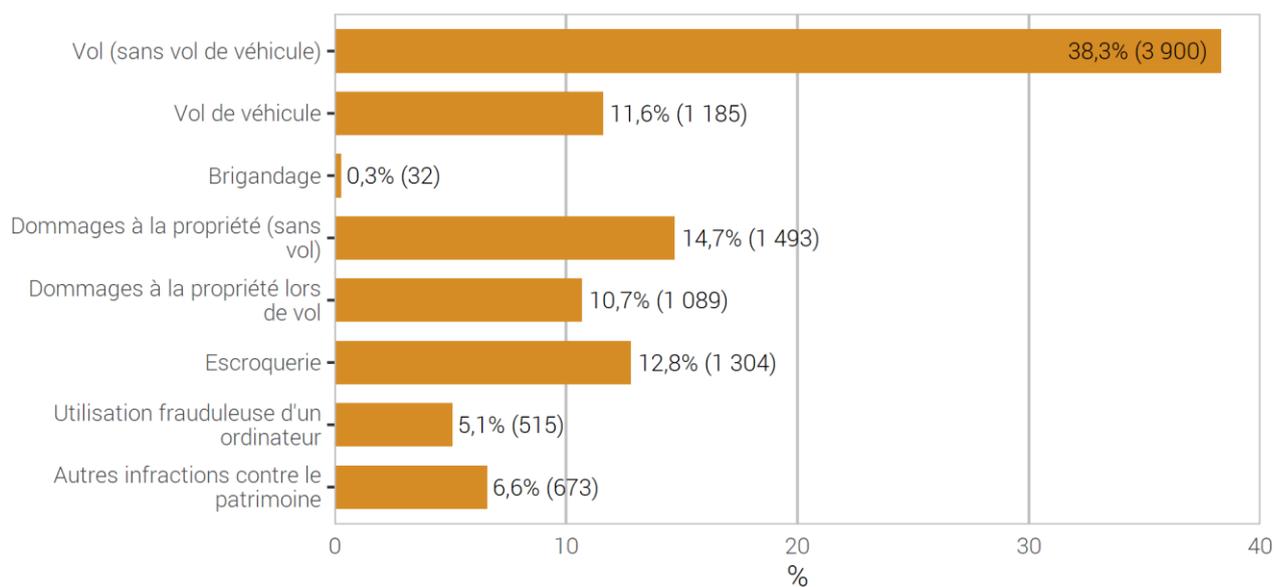
Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

G 24



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

T 22

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total patrimoine	7 894	28,6%	10 191	27,3%	29%
Appropriation illégitime (art. 137)	165	21,2%	153	19,6%	-7%
Abus de confiance (art. 138)	78	89,7%	108	76,9%	38%
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	3 065	30,6%	3 900	33,3%	27%
Vol de véhicule (art. 139)	899	5,7%	1 185	6,5%	32%
Brigandage (art. 140)	24	66,7%	32	75,0%	33%
Soustraction de chose (art. 141)	1	100,0%	3	66,7%	200%
Soustraction de données (art. 143)	39	2,6%	32	0,0%	-18%
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	23	8,7%	29	27,6%	26%
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	1 255	28,0%	1 493	34,0%	19%
Dommages à la propriété lors de vol (art. 144)	797	24,3%	1 089	23,4%	37%
Escroquerie (art. 146)	1 009	38,1%	1 304	16,8%	29%
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	257	20,2%	515	19,0%	100%
Filouterie d'auberge (art. 149)	4	50,0%	9	88,9%	125%
Obtention frauduleuse d'une prestation (art. 150)	12	58,3%	14	85,7%	17%
Extorsion et chantage (art. 156)	61	11,5%	54	16,7%	-11%
Gestion déloyale (art. 158)	7	85,7%	9	66,7%	29%
Détournement de salaire (art. 159)	9	100,0%	3	100,0%	-67%
Recel (art. 160)	18	94,4%	34	100,0%	89%
Banqueroute frauduleuse ou fraude dans la saisie (art. 163)	13	100,0%	16	100,0%	23%
Détournement de valeurs patrimoniales mises sous main de justice (art. 169)	12	91,7%	4	100,0%	-67%
Autres infractions contre le patrimoine	146	59,6%	205	46,3%	40%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

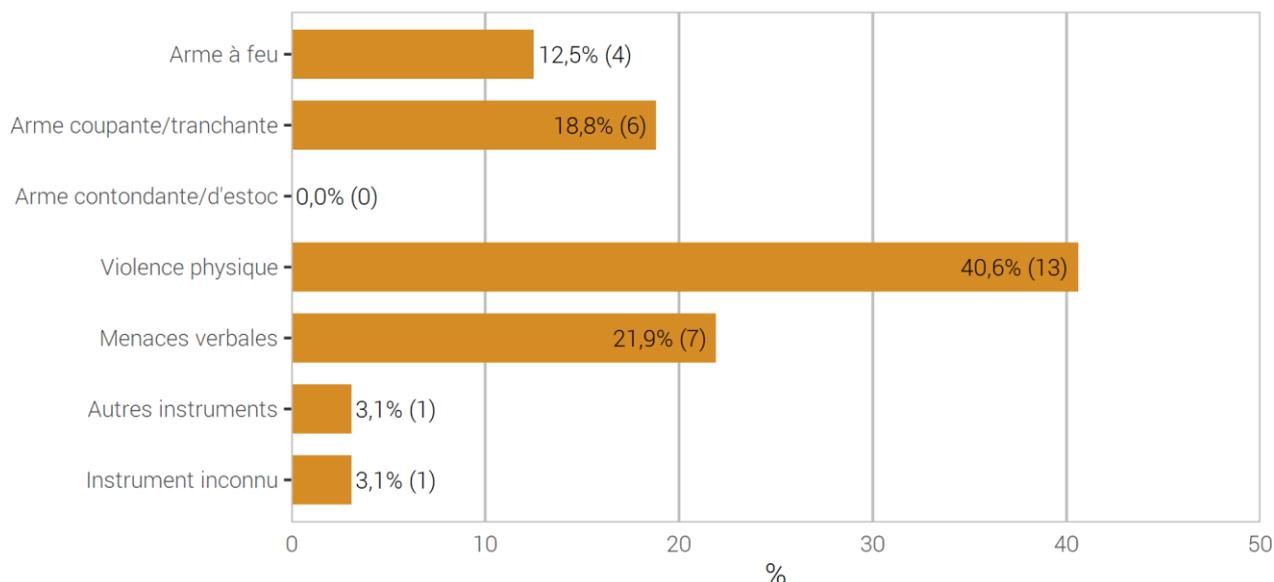
© OFS 2024

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument

G 25



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

T 23

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (art. 140)	24	66,7%	32	75,0%	33%
Arme à feu	2	100,0%	4	75,0%	100%
Arme coupante/tranchante	5	80,0%	6	83,3%	20%
Arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Violence physique	10	60,0%	13	61,5%	30%
Menaces verbales	3	66,7%	7	85,7%	133%
Autres instruments	3	66,7%	1	100,0%	-67%
Instrument inconnu	1	0,0%	1	100,0%	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

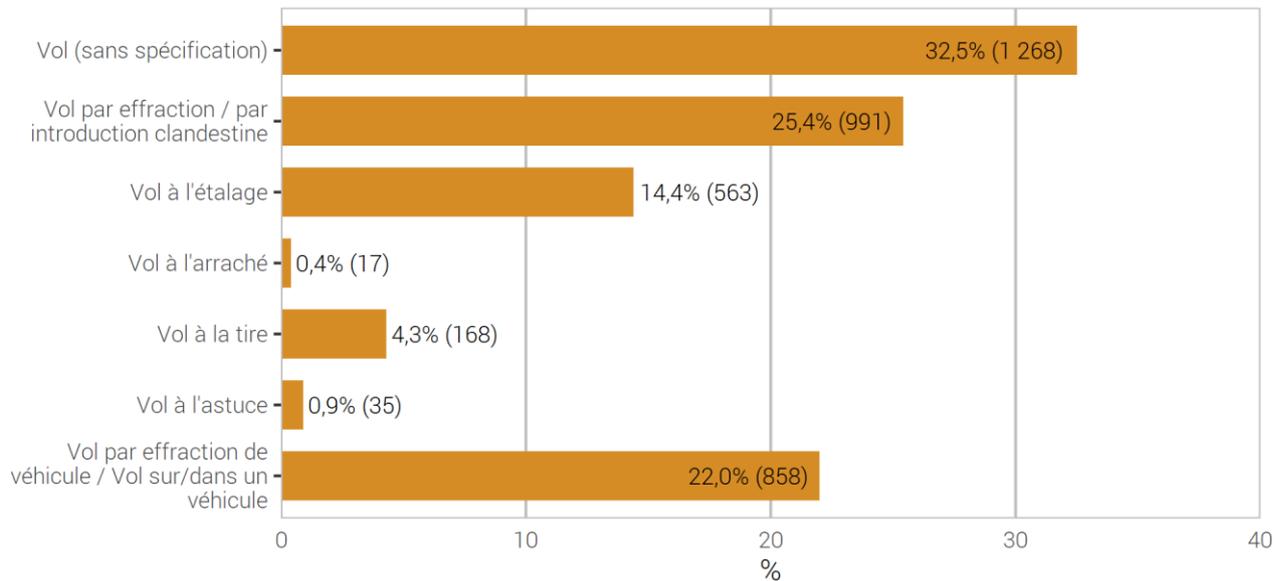
© OFS 2024

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

G 26



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

A proprement parler, la loi ne considère que le vol au sens de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p. ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidations et évolution des infractions

T 24

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	3 065	30,6%	3 900	33,3%	27%
Vol (sans spécification)	1 102	18,6%	1 268	18,1%	15%
Vol par effraction	634	23,5%	704	24,6%	11%
Vol par introduction clandestine	241	28,6%	287	33,8%	19%
Vol à l'étalage	431	81,7%	563	81,9%	31%
Vol à l'arraché	16	18,8%	17	41,2%	6%
Vol à la tire	126	9,5%	168	23,8%	33%
Vol à l'astuce	50	46,0%	35	57,1%	-30%
Vol par effraction de véhicule	141	22,7%	269	17,1%	91%
Vol sur/dans un véhicule ⁷	324	29,0%	589	38,0%	82%

⁷Des objets sont volés dans un véhicule non verrouillé (également dans un Topcase) sans entrée forcée dans l'objet.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

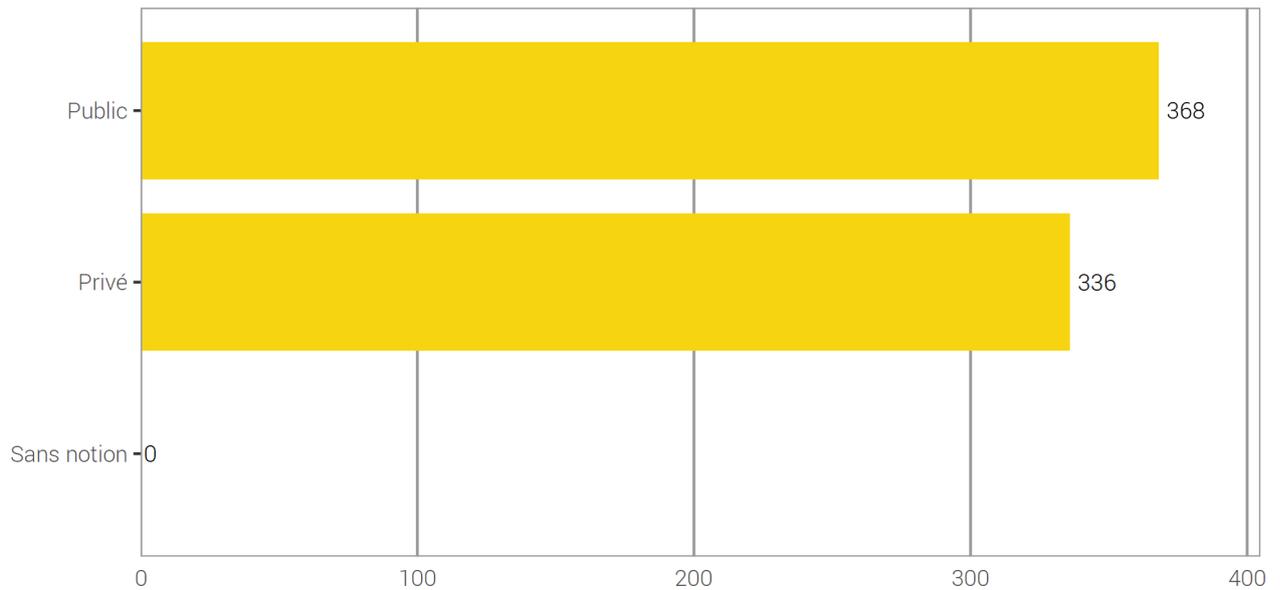
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

G 27



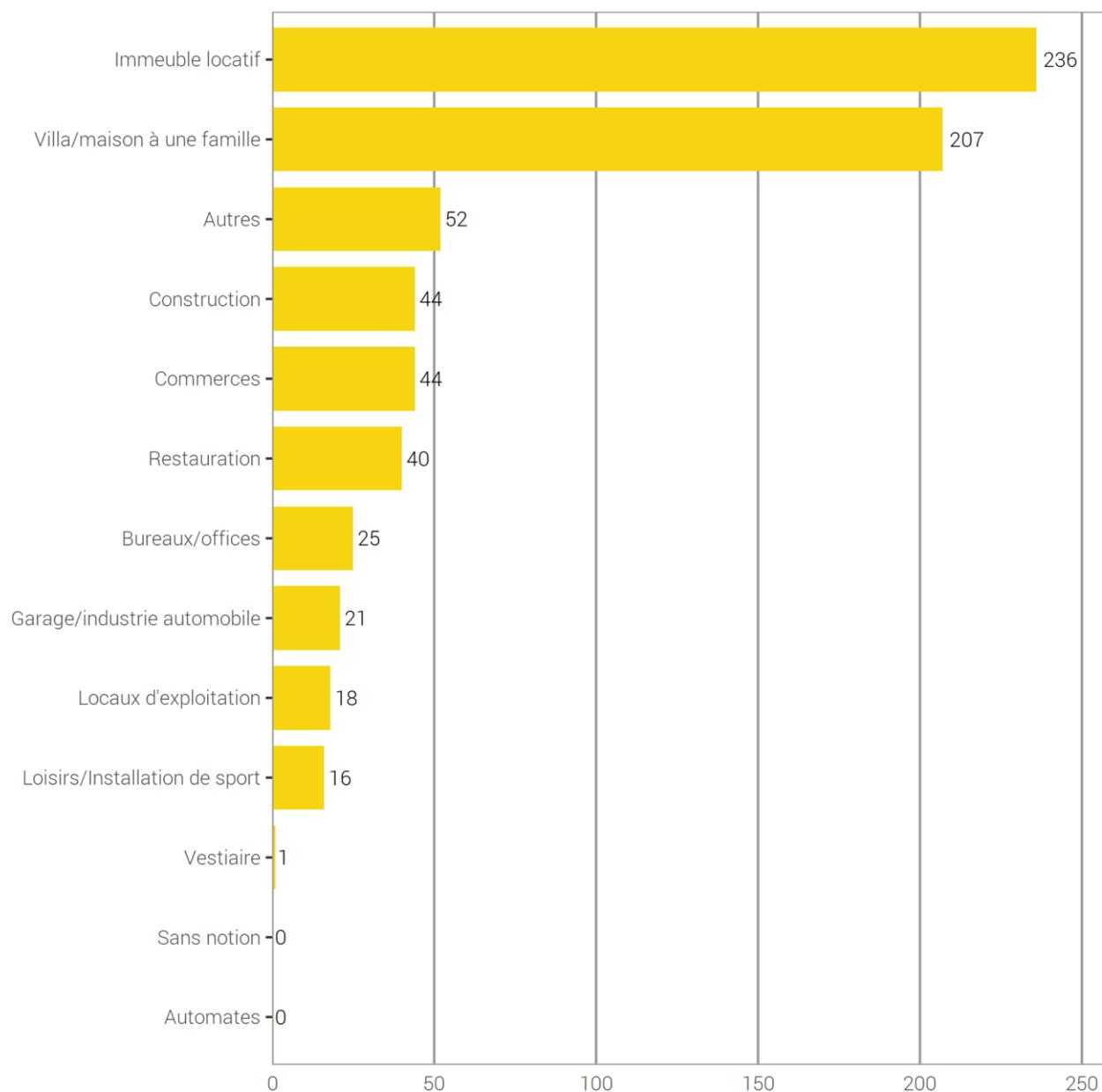
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

G 28



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

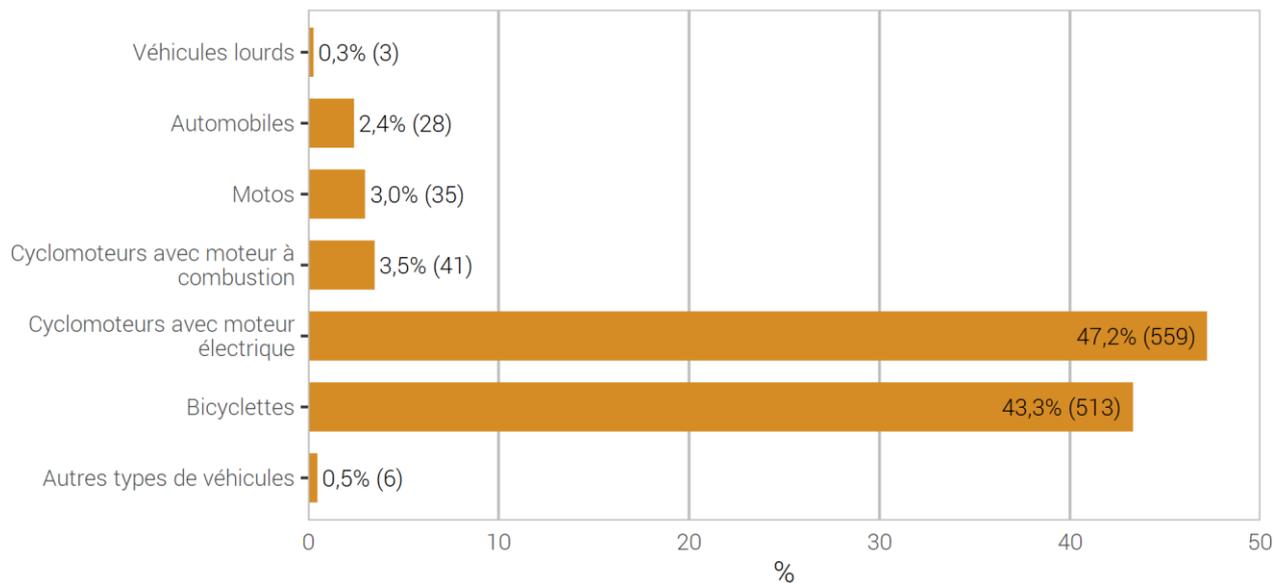
© OFS 2024

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

G 29



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

T 25

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vol de véhicules	899	5,7%	1 185	6,5%	32%
Véhicules lourds	2	0,0%	3	0,0%	50%
Automobiles	15	53,3%	28	14,3%	87%
Motos	26	15,4%	35	11,4%	35%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	30	6,7%	41	4,9%	37%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	279	7,5%	559	7,2%	100%
Bicyclettes	523	2,5%	513	4,9%	-2%
Autres types de véhicules	24	12,5%	6	33,3%	-75%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

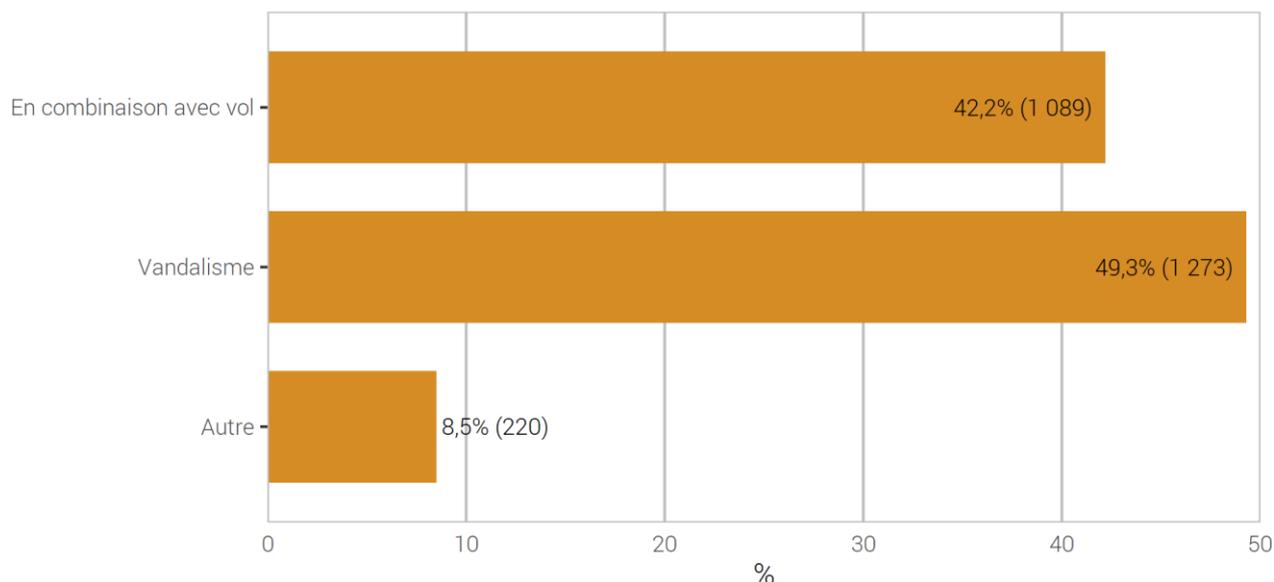
© OFS 2024

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

G 30



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

L'art. 144 CP dommages à la propriété peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (p. ex. vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

T 26

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	2 052	26,6%	2 582	29,5%	26%
En combinaison avec vol	797	24,3%	1 089	23,4%	37%
Vandalisme	1 058	23,1%	1 273	28,8%	20%
Autre	197	54,3%	220	63,6%	12%

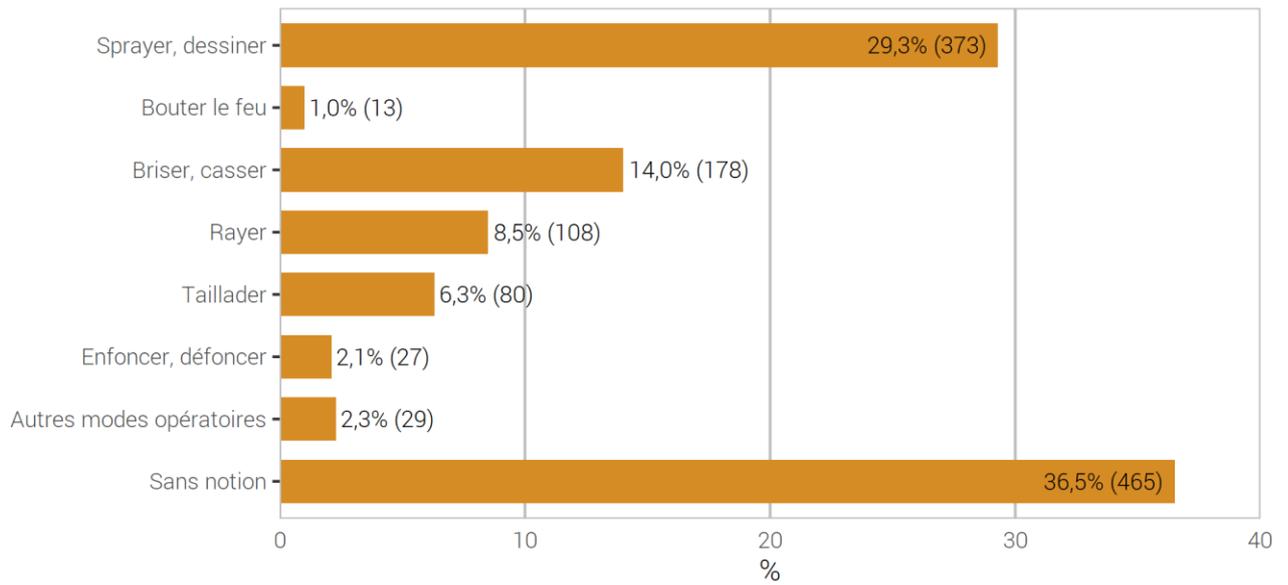
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire

G 31



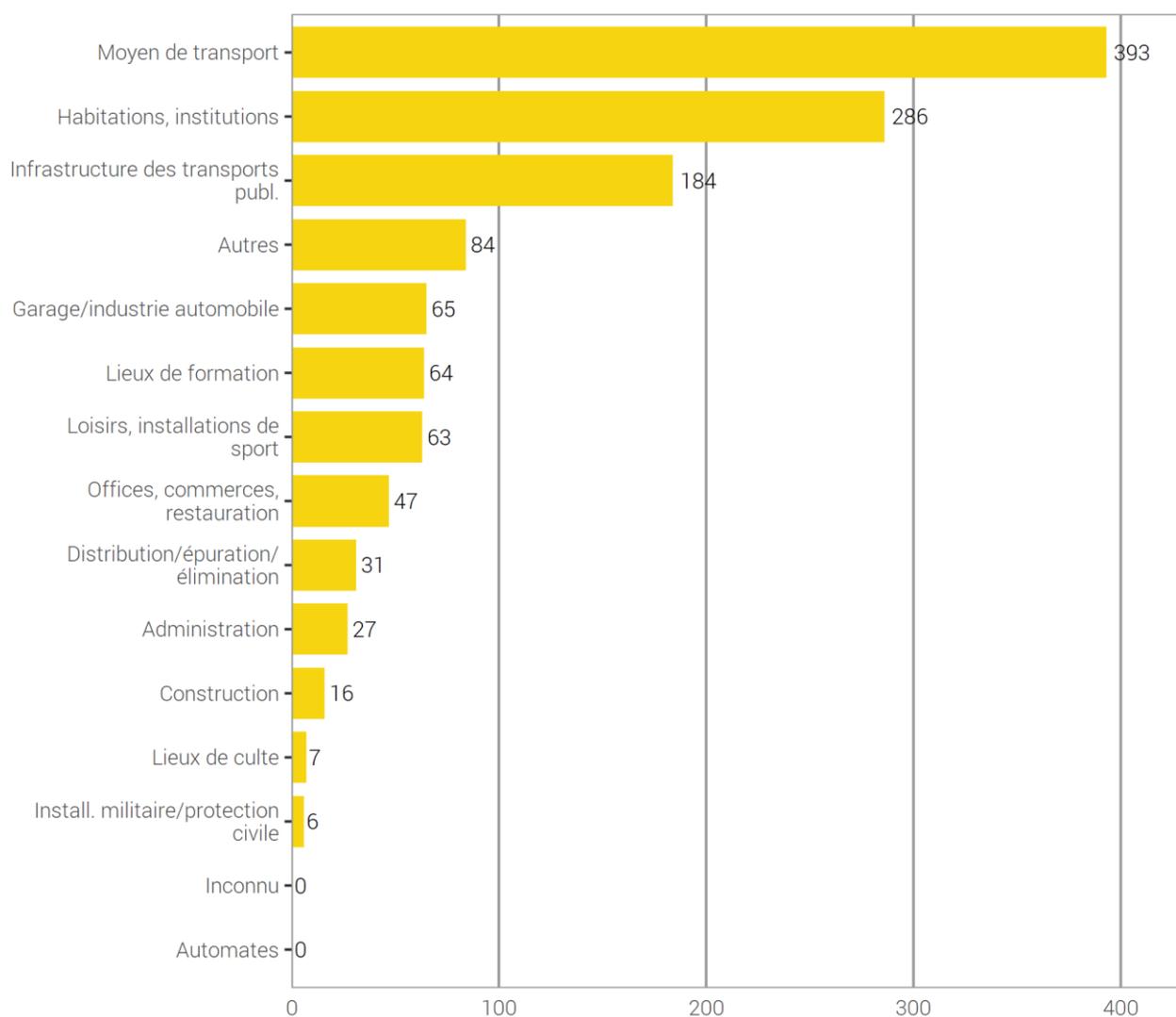
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit

Vandalisme selon l'endroit

G 32



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

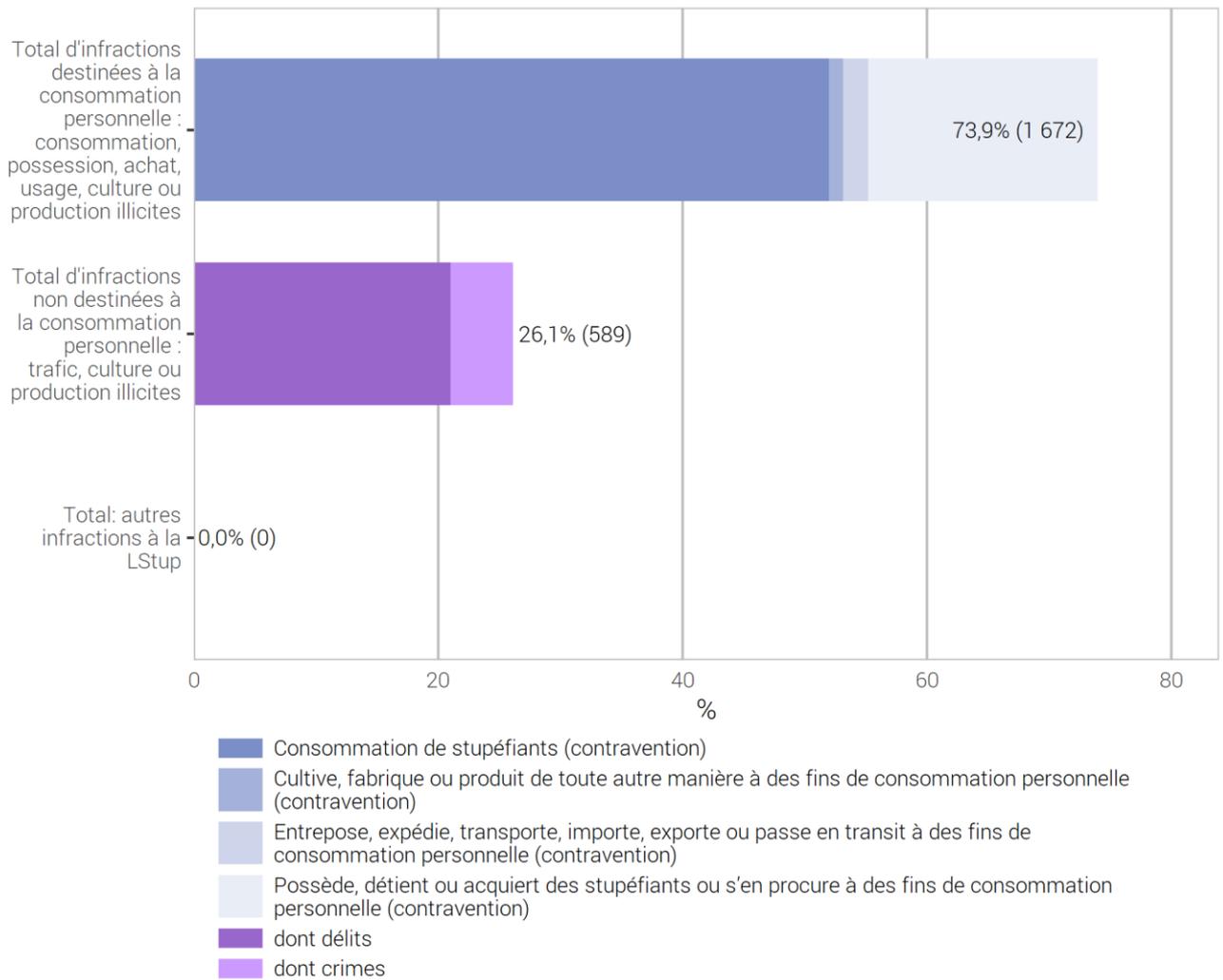
© OFS 2024

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

G 33



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

T 27

	2022		2023		Diff.
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total global	2 266	98,1%	2 261	98,7%	0%
Total d'infractions destinées à la consommation personnelle : consommation, possession, achat, usage, culture ou production illicites	1 711	100,0%	1 672	100,0%	-2%
Consommation de stupéfiants	1 139	100,0%	1 175	100,0%	3%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière à des fins de consommation personnelle	31	100,0%	26	100,0%	-16%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit à des fins de consommation personnelle	44	100,0%	46	100,0%	5%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure à des fins de consommation personnelle	497	100,0%	425	100,0%	-14%
Total d'infractions non destinées à la consommation personnelle : trafic, culture ou production illicites	555	92,4%	589	95,1%	6%
dont délits	459	91,1%	474	93,9%	3%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	18	100,0%	14	100,0%	-22%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	11	100,0%	7	71,4%	-36%
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	208	100,0%	223	100,0%	7%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	202	79,7%	207	87,0%	2%
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	0	–	0	–	0%
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	0	–	0	–	0%
Propose, remet ou rend accessible de toute autre manière des stupéfiants à une personne de moins de 18 ans	20	100,0%	23	100,0%	15%
Autres délits de trafic (art. 20)	0	–	0	–	0%
dont crimes	96	99,0%	115	100,0%	20%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	0	–	0	–	0%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	5	100,0%	6	100,0%	20%
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	71	100,0%	89	100,0%	25%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	18	94,4%	20	100,0%	11%
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	0	–	0	–	0%
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	0	–	0	–	0%
Par métier, propose, cède ou permet à des tiers d'avoir accès à des stupéfiants dans les lieux de formation principalement réservés aux mineurs	2	100,0%	0	–	-100%
Autres crimes de trafic (art. 20)	0	–	0	–	0%
Total: autres infractions à la LStup	0	–	0	–	0%
Autres contraventions	0	–	0	–	0%
Autres délits	0	–	0	–	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

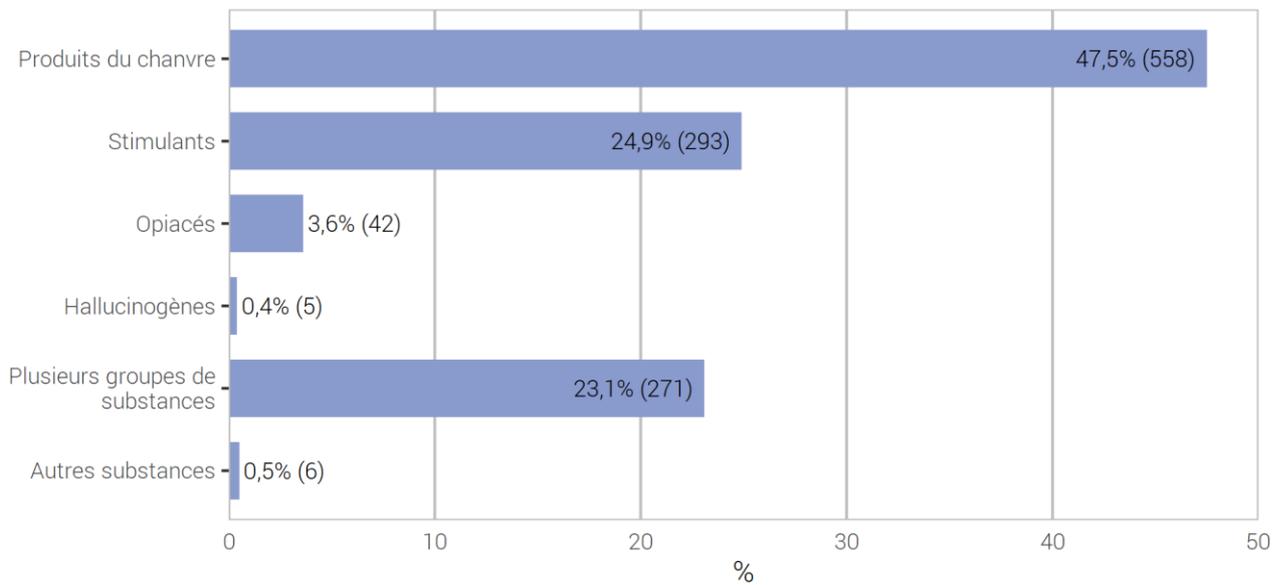
3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donnée de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Consommation par substances

G 34



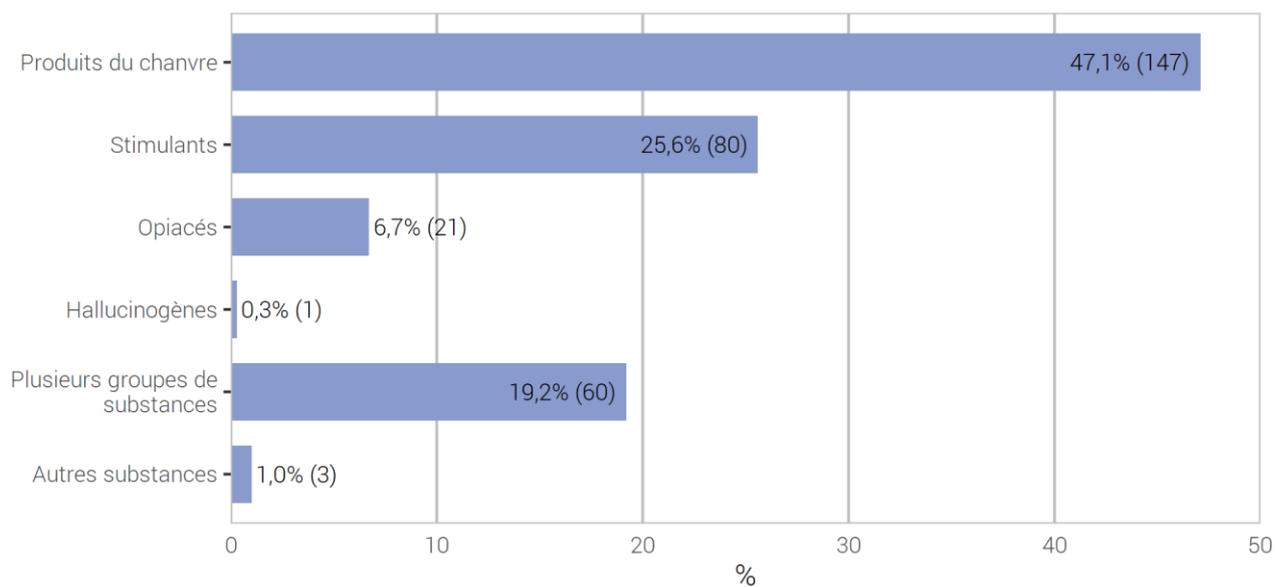
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.9.3.2 Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, par substances

Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, par substances

G 35



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge, le sexe et la nationalité des prévenus

Consommation selon la catégorie d'âge, le sexe et la nationalité des prévenus

T 28

	Total	Catégorie d'âge										Sans notion
		<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+	
Suisses	478	0	7	61	48	116	88	85	56	12	5	0
Étrangers	400	0	2	29	26	69	74	120	65	14	1	0
résidents	253	0	1	18	19	34	37	84	48	12	0	0
relevant de l'asile	36	0	0	6	4	9	8	8	1	0	0	0
autres	111	0	1	5	3	26	29	28	16	2	1	0
Suissesses	98	0	0	12	9	22	13	23	14	3	2	0
Étrangères	29	0	0	2	4	4	4	10	2	3	0	0
résidents	25	0	0	2	4	4	2	8	2	3	0	0
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	4	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.9.4.2 Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

T 29

	Total	Catégorie d'âge										Sans notion
		<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+	
Suisses	129	0	0	11	18	44	20	17	11	6	2	0
Étrangers	117	0	0	4	13	22	22	30	23	3	0	0
résidents	60	0	0	4	9	5	10	16	14	2	0	0
relevant de l'asile	8	0	0	0	0	5	1	1	1	0	0	0
autres	49	0	0	0	4	12	11	13	8	1	0	0
Suissesses	13	0	0	1	2	3	2	1	1	2	1	0
Étrangères	10	0	0	0	0	0	1	4	3	2	0	0
résidents	9	0	0	0	0	0	1	3	3	2	0	0
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

T 30

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	99	11	7	1	1	0	119
Suisses	73	6	2	1	0	0	82
Étrangers	26	5	5	0	1	0	37
résidents	17	3	4	0	1	0	25
relevant de l'asile	4	2	0	0	0	0	6
autres	5	0	1	0	0	0	6
Total adultes	893	64	13	7	9	0	986
Suisses	496	37	6	2	4	0	545
Étrangers	397	27	7	5	5	0	441
résidents	260	12	5	3	2	0	282
relevant de l'asile	24	4	0	0	2	0	30
autres	113	11	2	2	1	0	129

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

T 31

	2022	2023	Différence
Total décès dus à la drogue	1	1	0%
Hommes	0	0	0%
Femmes	1	1	0%
Adultes	0	1	–
Mineurs	1	0	-100%
Suisses	1	0	-100%
Étrangers	0	1	–

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

T 32

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits du chanvre					
Graines de cannabis	8	2	0,075	–	–
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	3	–	–	–	174
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	16	–	–	–	606
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	3	–	–	–	20
Haschisch	341	22	26,566	–	–
Huile de haschisch	1	–	0,005	–	–
Marijuana	186	94	20,682	–	–
Cannabinoïdes de synthèse	6	–	0,223	–	–
Stimulants					
Amphétamine	24	43	0,125	–	–
Crack	4	–	0,006	–	–
Ecstasy	26	133	0,078	–	–
Khat	0	–	–	–	–
Feuilles de coca	0	–	–	–	–
Cocaïne	106	–	1,906	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	8	7	0,018	–	–
Méphédrone	0	–	–	–	–
MDPV	0	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	51	42	7,835	–	–
Morphine-/héroïne-base	0	–	–	–	–
Opium	1	–	0,003	–	–
Méthadone	2	51	–	–	–
Autres produits de substitution	3	2	0,017	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	32	–	8,227	–	–
LSD	6	58	–	11	–
Mescaline	0	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	1	2	–	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	3	4	–	100	–
Autres substances stupéfiantes	3	1	0,025	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	0	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	19	327	0,063	–	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	2	–	0,002	–	–
Substances de coupage	8	–	6,134	–	–
Substance pas encore connue	0	–	–	–	–

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

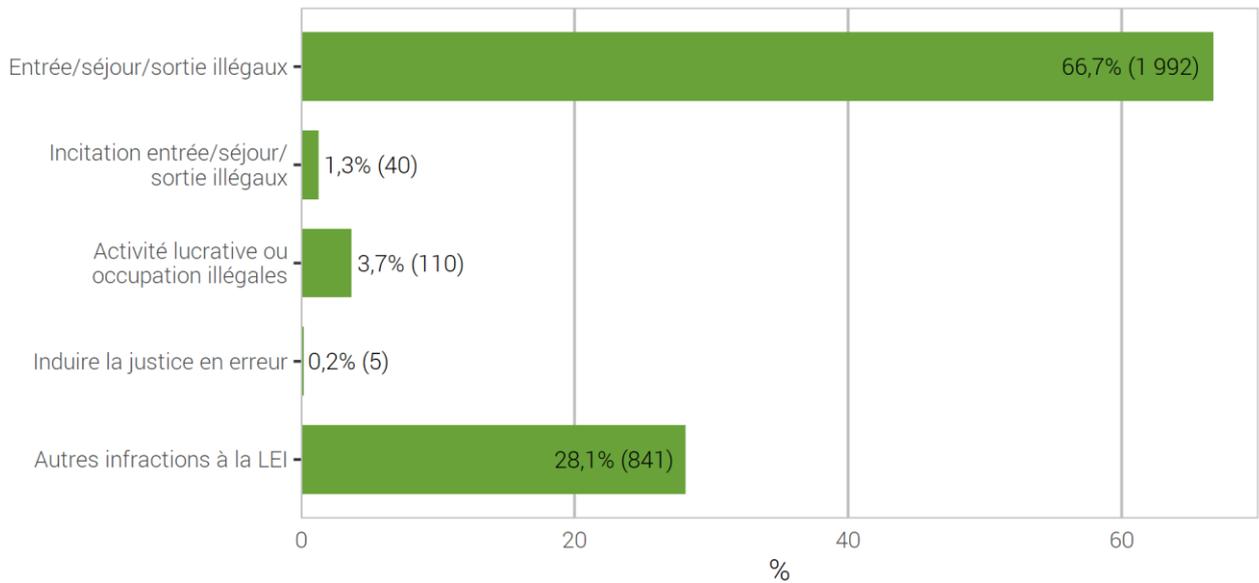
© OFS 2024

3.10 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

3.10.1 Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

G 36



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.10.2 Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

T 33

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général infractions à la LEI	1 458	100,0%	2 988	100,0%	105%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	993	100,0%	1 992	100,0%	101%
Entrée illégale (y.c. par négligence)	235	100,0%	382	100,0%	63%
Séjour illégal (y.c. par négligence)	756	100,0%	1 606	100,0%	112%
Entrée ou sortie illégale sans passer par un poste frontière autorisé (y.c. par négligence)	1	100,0%	3	100,0%	200%
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	1	100,0%	1	100,0%	0%
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	28	100,0%	40	100,0%	43%
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	28	100,0%	40	100,0%	43%
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	–	0	–	0%
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	–	0	–	0%
Total activité lucrative ou occupation illégaux	123	100,0%	110	100,0%	-11%
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	89	100,0%	79	100,0%	-11%
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	0	–	0	–	0%
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	34	100,0%	31	100,0%	-9%
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Total induire la justice en erreur	2	100,0%	5	100,0%	150%
Induire la justice en erreur	0	–	1	100,0%	–
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	2	100,0%	4	100,0%	100%
Total autres infractions à la LEI	312	100,0%	841	100,0%	170%
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	249	100,0%	739	100,0%	197%
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	47	100,0%	87	100,0%	85%
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	16	100,0%	13	100,0%	-19%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	0	–	0	–	0%
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	0	–	2	100,0%	–
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.11 Criminalité numérique

La criminalité numérique est identifiée sur la base de la combinaison «infraction – mode opératoire».

La criminalité numérique répertorie 33 modes opératoires distincts et 29 infractions au CP lesquels sont répartis dans 5 grands domaines :

- Cybercriminalité économique (24 modes opératoires)
- Cyber-délits sexuels (4 modes opératoires)
- Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales (3 modes opératoires)
- Darknet (1 mode opératoire)
- Autres (1 mode opératoire)

Les résultats suivants ne tiennent pas compte de la LStup ou encore d'autres lois fédérales annexes telles que la loi sur les armes (LArm), la loi contre la concurrence déloyale (LCD) et la loi sur la protection des marques (LPM).

3.11.1 Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique

Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique

T 34

	2022	2023	Différence
	Infractions	Infractions	
Total criminalité numérique	1 254	1 810	44%
Soustraction de données (art. 143)	32	29	-9%
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	22	21	-5%
Détérioration de données (art. 144 ^{bis})	45	103	129%
Escroquerie (art. 146)	819	1 149	40%
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	104	323	211%
Extorsion et chantage (art. 156)	52	47	-10%
Diffamation (art. 173)	15	15	0%
Calomnie (art. 174)	2	6	200%
Injure (art. 177)	10	7	-30%
Violation domaine secret ou privé (art. 179 ^{quater})	0	2	–
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	3	1	-67%
Soustraction de données personnelles (art. 179 ^{novies})	2	3	50%
Usurpation d'identité (art. 179 ^{decies}) ⁸	–	14	–
Menaces (art. 180)	6	7	17%
Contrainte (art. 181)	2	3	50%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	12	1	-92%
Pornographie (art. 197)	80	44	-45%
Faux dans les titres (art. 251)	1	1	0%
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	42	33	-21%
Autres articles du CP ⁹	5	1	-80%

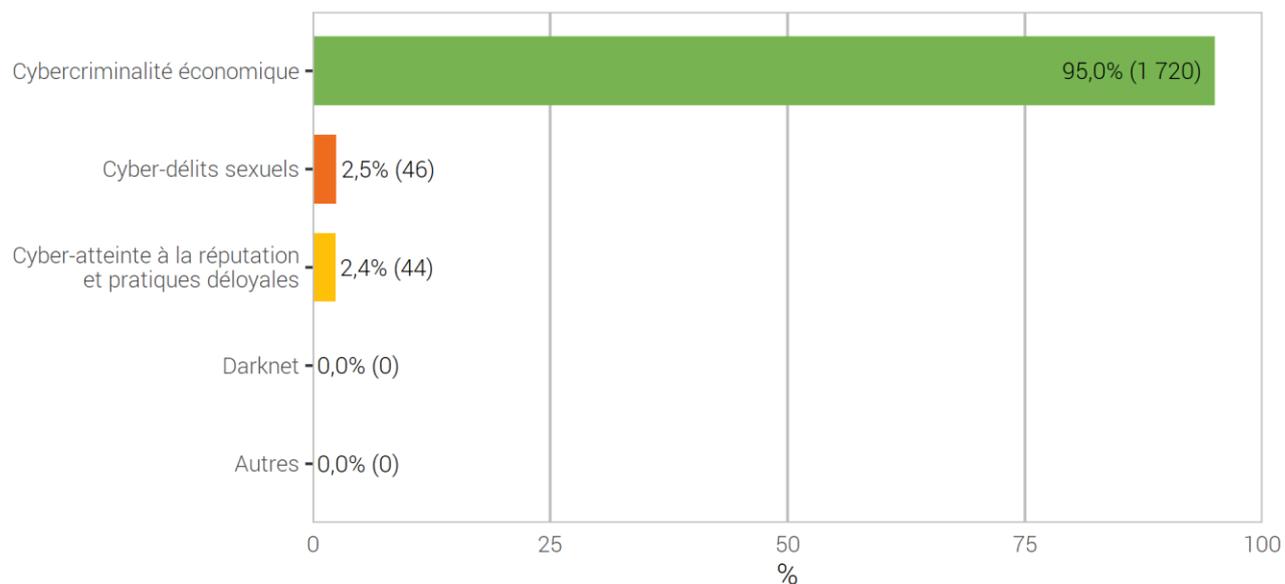
⁸L'art. 179^{decies} CP (usurpation d'identité) est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

⁹Recel (art. 160), Violation du secret de fabrication ou du secret commercial (art. 162), Désagréments causés par la confrontation à un AOS (art. 198), Entrave aux services d'intérêt général (art. 239), Faux dans les certificats (art. 252), Discrimination ou incitation à la haine (art. 261^{bis}), Violation du secret de fonction (art. 320), Violation du secret professionnel (art. 321), Violation du secret professionnel en matière de recherche sur l'être humain (art. 321^{bis}), Violation du secret des postes ou des télécommunications (art. 321^{ter}).

3.11.2 Infractions de criminalité numérique par domaine

Infractions de criminalité numérique par domaine

G 37



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.11.3 Infractions de criminalité numérique par mode opératoire

Infractions de criminalité numérique par mode opératoire

T 35

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total	1 254	34,0%	1 810	12,3%	44%
Cybercriminalité économique	1 120	27,2%	1 720	9,0%	54%
Phishing	52	0,0%	162	1,9%	212%
Hacking: pénétrer un système informatique de force	9	0,0%	6	0,0%	-33%
Hacking: accéder dans un système informatique au moyen de codes d'accès externes	30	6,7%	32	12,5%	7%
Malware – Ransomware	18	0,0%	3	0,0%	-83%
Malware – Cheval de Troie e-banking	2	0,0%	4	0,0%	100%
Malware – Spyware	2	0,0%	2	0,0%	0%
Malware – Rogueware/Scareware	28	0,0%	96	0,0%	243%
Malware – Botnet	0	–	0	–	0%
DDoS	1	0,0%	0	–	-100%
Cyber-escroquerie	876	29,9%	1 331	8,6%	52%
<i>dont: CEO/BEC Fraud</i>	7	0,0%	4	0,0%	-43%
<i>dont: magasins en ligne frauduleux</i>	14	21,4%	26	7,7%	86%
<i>dont: fausses annonces immobilières</i>	12	0,0%	31	0,0%	158%
<i>dont: fausses requêtes d'aide</i>	10	20,0%	18	5,6%	80%
<i>dont: fraude à la commission</i>	21	9,5%	18	0,0%	-14%
<i>dont: arnaque au faux support technique</i>	84	0,0%	156	0,6%	86%
<i>dont: Romance Scam</i>	38	10,5%	29	13,8%	-24%
<i>dont: petites annonces – objet vendu non payé</i>	14	21,4%	14	7,1%	0%
<i>dont: petites annonces – objet payé non livré</i>	355	40,8%	501	13,0%	41%
<i>dont: abus d'identité/de systèmes de paiement personnels pour commettre des fraudes</i>	266	35,3%	428	7,5%	61%
<i>dont: fraude à l'investissement en ligne</i>	35	11,4%	49	10,2%	40%
<i>dont: autre cyber-escroquerie</i>	20	25,0%	57	7,0%	185%
Money/package mules	44	90,9%	32	96,9%	-27%
Sextorsion (money)	51	2,0%	45	2,2%	-12%
Vol de crypto-monnaies	7	0,0%	7	0,0%	0%
Cyber-délits sexuels	95	97,9%	46	97,8%	-52%
Pornographie interdite	75	100,0%	41	100,0%	-45%
Grooming	16	100,0%	3	100,0%	-81%
Sextorsion (sexe)	2	0,0%	1	0,0%	-50%
Live Streaming	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales	39	71,8%	44	52,3%	13%
Cybersquatting	1	0,0%	0	–	-100%
Cyber-atteinte à la réputation (business)	8	62,5%	4	50,0%	-50%
Cyberbullying/Cybermobbing	30	76,7%	40	52,5%	33%
Darknet	0	–	0	–	0%
Commerce illégal sur le darknet	0	–	0	–	0%
Autres	0	–	0	–	0%
Data leaking	0	–	0	–	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4 Évolution

4.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi¹

T 36

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Code pénal (CP)	12 924	12 869	11 748	11 718	11 548	12 829	15 434
Loi sur les stupéfiants (LStup)	3 048	3 890	4 755	2 988	1 982	2 266	2 261
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	1 858	1 897	1 430	1 203	1 534	1 458	2 988

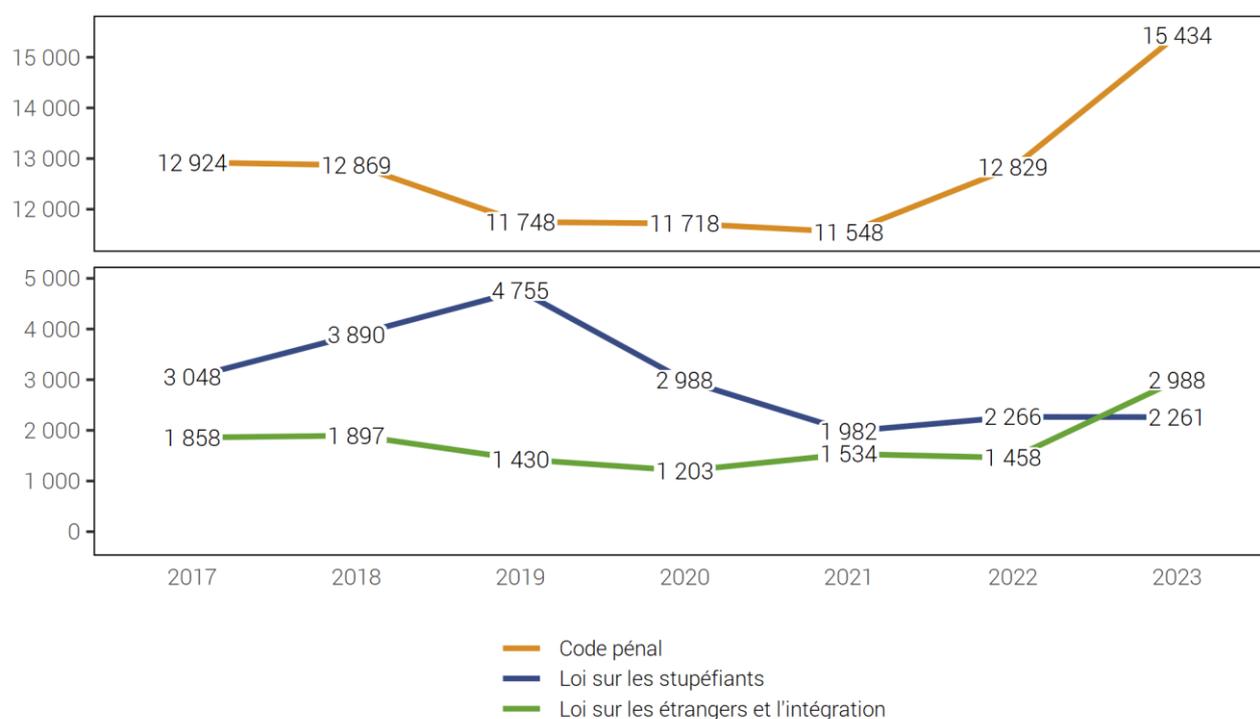
¹En raison d'une erreur technique rare et jusqu'à maintenant inconnue, certains cas au cours des dernières années ont été comptabilisés dans les statistiques de plusieurs années. L'erreur a été constatée en janvier 2022 et le nombre d'infractions selon le CP, la LStup et la LEI a ensuite été vérifié. La vérification des chiffres a montré que les différences pour le total des lois individuelles en raison de ce double comptage des cas étaient minimales au cours des dernières années (de 0,0 à 1,8%). L'erreur a pu être corrigée pour la statistique 2021.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Infractions selon la loi

G 38



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.1 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

T 37

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total général du Code pénal	12 924	12 869	11 748	11 718	11 548	12 829	15 434
Total vie et intégrité corporelle	888	934	881	908	859	971	920
Homicides consommés (art. 111–113/116)	1	2	1	2	0	0	3 ²
Homicides tentés (art. 111–113/116)	1	1	3	2	1	1	6 ²
Lésions corporelles graves (art. 122)	12	8	5	14	10	9	11
Lésions corporelles simples (art. 123)	329	335	324	337	317	385	343
Total patrimoine	8 129	8 059	7 258	7 077	7 014	7 894	10 191
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	3 301	3 271	2 952	2 607	2 525	3 065	3 900
dont vol par effraction	831	883	749	639	625	634	704
dont vol à l'arraché	17	7	12	13	11	16	17
Vol de véhicule (art. 139)	1 076	1 028	938	871	843	899	1 185
Brigandage (art. 140)	33	33	47	34	21	24	32
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	1 605	1 519	1 317	1 451	1 479	1 255	1 493
Escroquerie (art. 146)	426	480	496	635	748	1 009	1 304
Extorsion et chantage (art. 156)	23	38	24	28	51	61	54
Infractions dans la faillite, poursuites pour dettes (art. 163–171)	8	14	22	21	25	80	77
Total honneur, domaine secret ou privé	844	817	746	908	804	878	853
Diffamation et calomnie (art. 173 + 174)	142	167	176	159	167	161	163
Total liberté	1 766	1 903	1 747	1 577	1 626	1 702	1 894
Menaces (art. 180)	423	452	453	453	421	420	478
Contrainte (art. 181)	119	143	188	181	184	213	200
Traite d'êtres humains (art. 182)	13	0	0	0	0	0	7
Séquestration et enlèvement (art. 183)	17	18	7	7	11	5	1
Violation de domicile sans vol (art. 186)	175	188	159	144	203	177	201
Total intégrité sexuelle	214	205	253	321	261	349	293
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	36	30	58	80	69	86	55
Viol (art. 190)	33	24	43	23	30	48	51
Exhibitionnisme (art. 194)	6	11	7	29	10	17	17
Pornographie (art. 197)	37	58	83	90	75	91	60
Total danger collectif	173	185	140	166	158	167	130
Incendie intentionnel (art. 221)	52	54	36	50	53	55	26
Total autorité publique	490	427	392	400	435	496	695
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	154	143	146	161	165	157	190
Total administration de la justice	91	91	108	127	113	130	99
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	40	38	46	68	57	58	51
Autres infractions du Code pénal	329	248	223	234	278	242	359

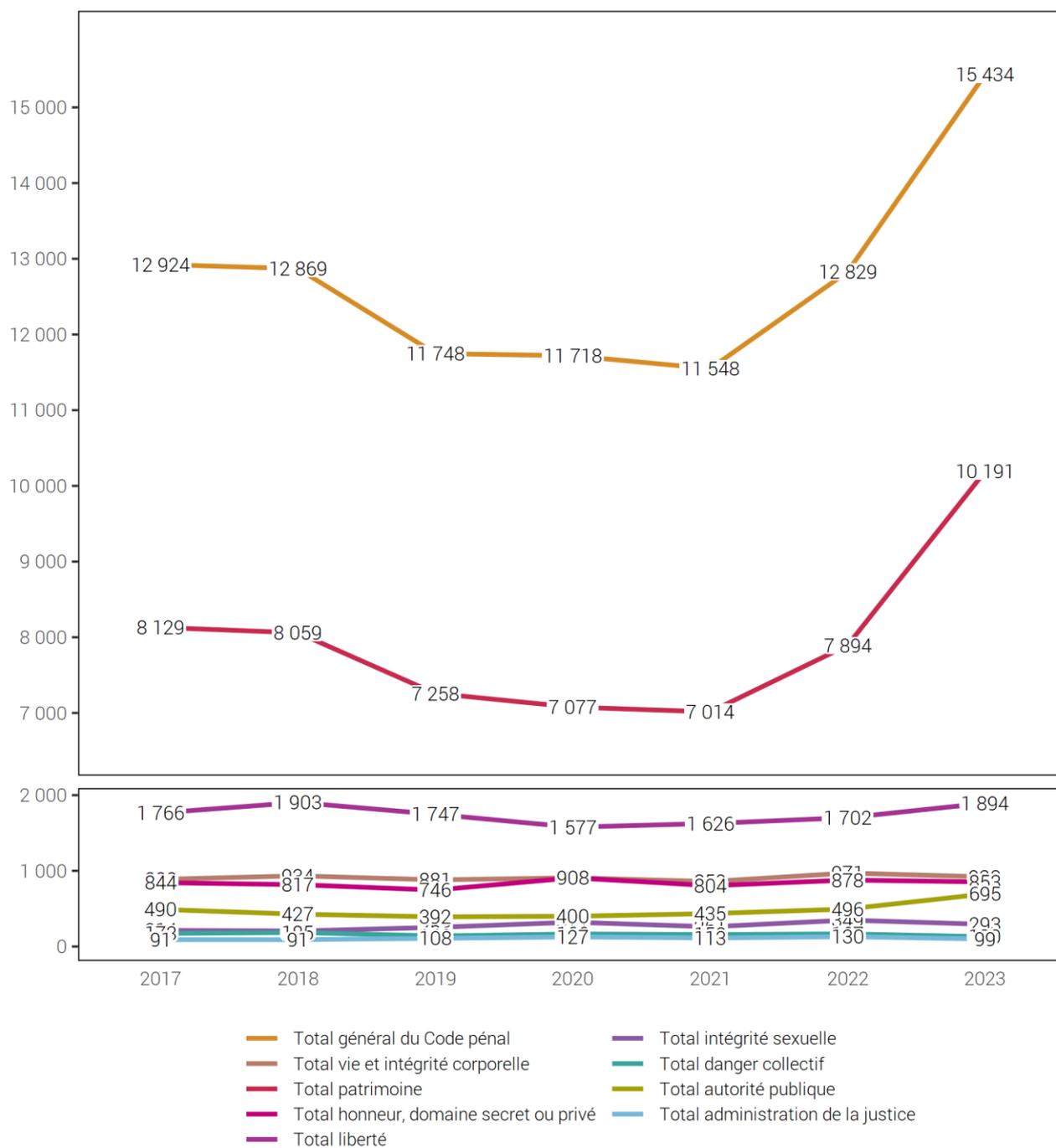
²La statistique 2023 comprend un homicide consommé et deux homicides tentés qui ont été commis respectivement en 2021 et 2022. Étant donné que les enquêtes ont été clôturées en 2023, ils n'ont pas pu être comptabilisés avant l'année 2023.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Code pénal: sélection de titres

G 39



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.2 Code pénal: infractions par district

Code pénal: infractions par district

T 38

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
La Sarine	5 805	5 961	4 786	4 859	4 821	5 290	7 242
La Gruyère	2 356	1 975	2 160	2 156	2 118	2 497	2 330
See / Lac	1 336	1 489	1 537	1 319	1 302	1 388	1 531
Sense	959	779	921	935	1 016	1 108	1 469
La Broye	1 305	1 550	1 122	1 191	1 206	1 283	1 436
La Glâne	685	528	598	654	602	701	818
La Veveyse	466	573	607	584	468	551	584
Inconnu FR	12	14	17	20	15	11	24

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.3 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

T 39

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Fribourg	3 537	3 469	2 749	2 698	2 710	3 018	4 338
Bulle	1 334	1 142	1 170	1 313	1 266	1 532	1 337
Villars-sur-Glâne	458	560	487	448	448	446	718
Estavayer	486	529	410	431	522	475	537
Marly	316	342	263	248	259	332	448
Murten	451	508	561	458	422	529	443
Düdingen	268	241	264	289	266	285	426
Romont (FR)	273	242	266	264	281	325	390
Granges-Paccot	258	262	267	257	231	265	342
Châtel-Saint-Denis	252	316	290	250	199	261	282
Kerzers	222	279	307	223	231	206	280
Belmont-Broye	244	365	253	195	201	278	266
Wünnewil-Flamatt	154	159	186	144	165	182	213
Schmitten (FR)	59	58	65	55	90	99	208
Courtepin	164	173	145	241	193	194	207
Gibloux	141	158	157	156	223	175	204
Tafers	119	87	108	77	109	130	184
Givisiez	202	162	114	137	136	143	170
Matran	117	123	92	84	52	86	148
Mont-Vully	157	158	156	125	141	190	139
Belfaux	103	131	79	116	66	128	114
Riaz	132	75	117	87	107	74	113
Plaffeien	120	87	70	73	90	96	111
Val-de-Charmey	69	33	70	67	58	76	110
Avry	74	82	91	99	67	118	107
Giffers	35	21	47	91	87	102	105
Broc	87	103	87	55	89	111	102
Grolley	93	133	60	73	61	66	94
Gurmels	79	88	60	64	102	55	93
Misery-Courtion	38	65	64	44	46	39	88
Cheyres-Châbles	109	81	102	66	82	65	82
Hauterive (FR)	72	78	64	55	57	51	82
Attalens	73	92	126	120	95	124	81
Montagny (FR)	93	90	63	60	94	104	77
Gruyères	86	51	56	64	57	105	76
Vuisternens-devant-Romont	55	15	27	42	36	47	73
Saint-Aubin (FR)	37	82	34	58	35	45	71
Prez	47	39	44	35	54	59	69
Muntelier	65	38	49	38	51	46	68
Vuadens	51	87	63	66	102	76	67
Autres communes	2 194	2 065	2 065	2 252	1 967	2 091	2 371

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.4 Infractions de violence

Infractions de violence

T 40

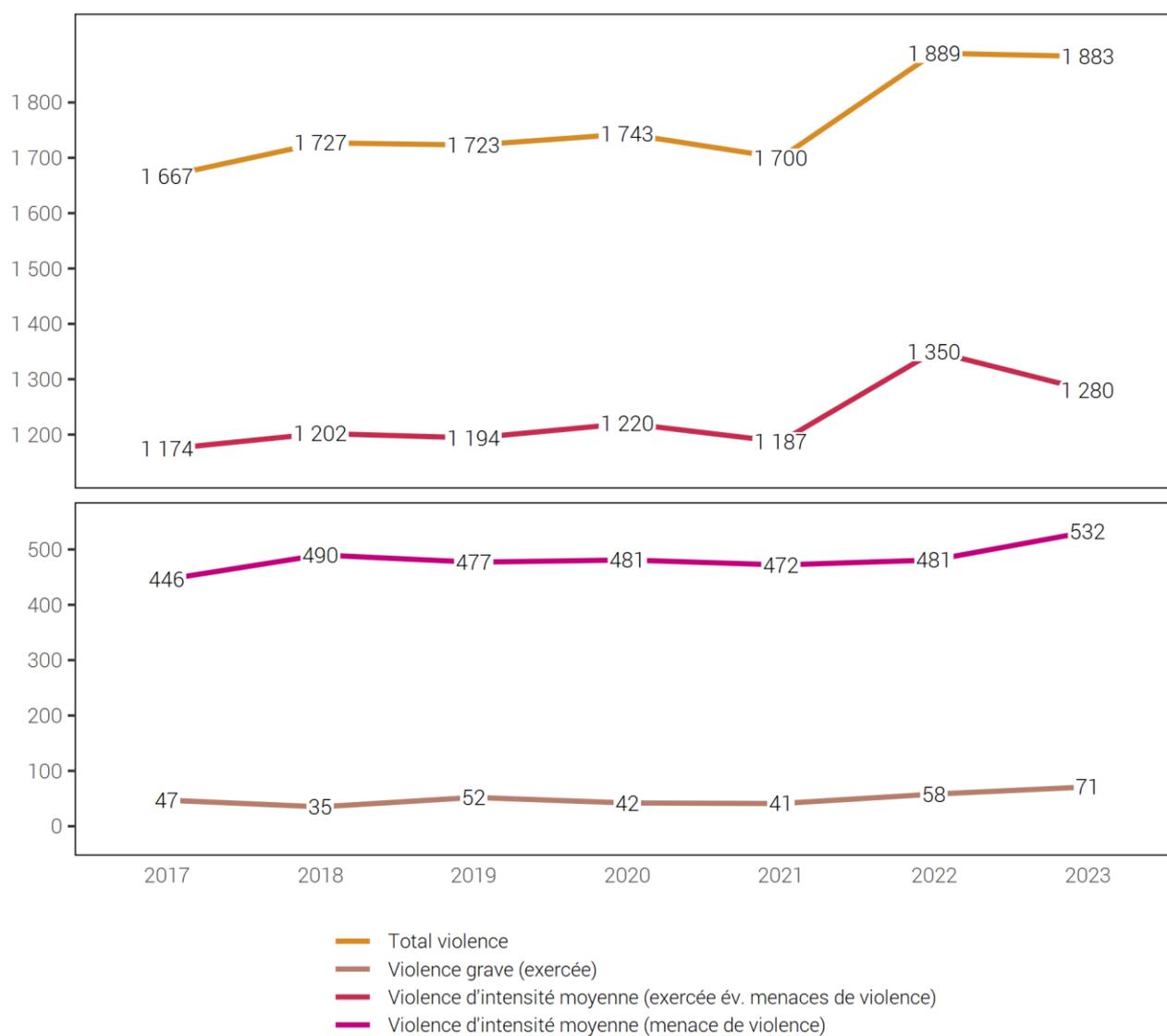
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total violence	1 667	1 727	1 723	1 743	1 700	1 889	1 883
Total violence grave (exercée)	47	35	52	42	41	58	71
Homicides consommés (art. 111–113/116)	1	2	1	2	0	0	3 ³
avec arme à feu	0	0	0	2	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	1	0	0	0	0	0	2
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	1	0	0	0	0	1
autre instrument	0	1	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	1	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	1	1	3	2	1	1	6 ³
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	2
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	2	1	0	2
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	1	1	2	0	0	0	0
autre instrument	0	0	1	0	0	1	2
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	12	8	5	14	10	9	11
avec arme à feu	0	0	0	0	0	1	0
avec arme coupante/tranchante	0	2	0	4	2	2	6
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	1	0	0	0
avec violence physique	9	4	3	7	4	5	4
autre instrument	2	2	1	0	0	1	0
sans notion/inconnu	1	0	1	2	4	0	1
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	0	1	0	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	33	24	43	23	30	48	51
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 174	1 202	1 194	1 220	1 187	1 350	1 280
Lésions corporelles simples (art. 123)	329	335	324	337	317	385	343
Voies de fait (art. 126)	399	418	372	415	382	425	411
Participation à rixe (art. 133) ⁴	51	41	34	41	35	49	38
<i>Nombre d'affaires</i>	8	7	10	8	7	8	10
Participation à agression (art. 134) ⁴	42	49	57	15	48	51	32
<i>Nombre d'affaires</i>	15	18	24	8	13	16	9
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	33	33	47	34	21	24	32
Contrainte (art. 181)	119	143	188	181	184	213	200
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (art. 183)	17	18	7	7	11	5	1
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (art. 189)	30	22	19	29	24	41	33
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	154	143	146	161	165	157	190
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	446	490	477	481	472	481	532
Menaces (art. 180)	423	452	453	453	421	420	478
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	23	38	24	28	51	61	54

³La statistique 2023 comprend un homicide consommé et deux homicides tentés qui ont été commis respectivement en 2021 et 2022. Etant donné que les enquêtes ont été clôturées en 2023, ils n'ont pas pu être comptabilisés avant l'année 2023.

⁴Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que personnes prévenues). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

Infractions de violence

G 40



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.5 Infractions de violence domestiques

Infractions de violence domestiques

T 41

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total infractions de violence domestique	768	815	780	858⁵	831	973	974
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	1	1	0	0	0	1 ⁶
Homicides tentés (art. 111–113/116)	1	1	1	1	0	0	3 ⁶
Lésions corporelles graves (art. 122)	2	2	0	3	3	5	2
Lésions corporelles simples (art. 123)	102	109	101	131	123	139	113
Voies de fait (art. 126)	187	184	165	199	193	231	219
Mise en danger vie (art. 129)	0	2	1	2	4	4	4
Injure (art. 177)	167	165	123	168	148	198	188
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	36	39	35	34	34	32	37
Menaces (art. 180)	139	169	157	149	132	152	182
Contrainte (art. 181)	55	73	80	84	92	102	103
Séquestration et enlèvement (art. 183/184)	7	11	6	3	7	4	1
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	14	9	27	22	34	32	29
Actes d'ordre sexuel avec pers. dépendantes (art. 188)	0	0	1	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (art. 189)	7	4	10	11	5	13	13
Viol (art. 190)	13	8	31	10	16	21	29
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	2	0	0	1	2	5	0
Autres articles du CP ⁷	36	38	41	40	38	35	50

⁵En 2020, une infraction selon l'art. 124 CP n'a pas été comptée en raison d'une erreur et le tableau a donc été corrigé.

⁶La statistique 2023 comprend un homicide consommé et deux homicides tentés qui ont été commis respectivement en 2021 et 2022. Étant donné que les enquêtes ont été clôturées en 2023, ils n'ont pas pu être comptabilisés avant l'année 2023.

⁷Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260^{bis} CP).

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.6 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

T 42

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total patrimoine	8 129	8 059	7 258	7 077	7 014	7 894	10 191
Appropriation illégitime (art. 137)	159	198	147	132	149	165	153
Abus de confiance (art. 138)	94	130	104	93	70	78	108
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	3 301	3 271	2 952	2 607	2 525	3 065	3 900
Vol de véhicule (art. 139)	1 076	1 028	938	871	843	899	1 185
Brigandage (art. 140)	33	33	47	34	21	24	32
Soustraction de chose (art. 141)	3	3	4	1	2	1	3
Soustraction de données (art. 143)	120	55	44	38	22	39	32
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	19	20	24	40	21	23	29
Dommmages à la propriété (sans vol) (art. 144)	1 605	1 519	1 317	1 451	1 479	1 255	1 493
Dommmages à la propriété lors de vol (art. 144)	1 056	1 039	923	855	781	797	1 089
Escroquerie (art. 146)	426	480	496	635	748	1 009	1 304
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	100	123	114	187	192	257	515
Filouterie d'auberge (art. 149)	14	20	10	5	8	4	9
Obtention frauduleuse d'une prestation (art. 150)	15	17	18	7	9	12	14
Extorsion et chantage (art. 156)	23	38	24	28	51	61	54
Gestion déloyale (art. 158)	11	4	10	4	4	7	9
Détournement de salaire (art. 159)	3	0	4	1	2	9	3
Recel (art. 160)	30	25	16	26	24	18	34
Banqueroute frauduleuse ou fraude dans la saisie (art. 163)	4	3	9	5	3	13	16
Détournement de valeurs patrimoniales mises sous main de justice (art. 169)	2	1	0	2	15	12	4
Autres infractions contre le patrimoine	35	52	57	55	45	146	205

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.7 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants⁸

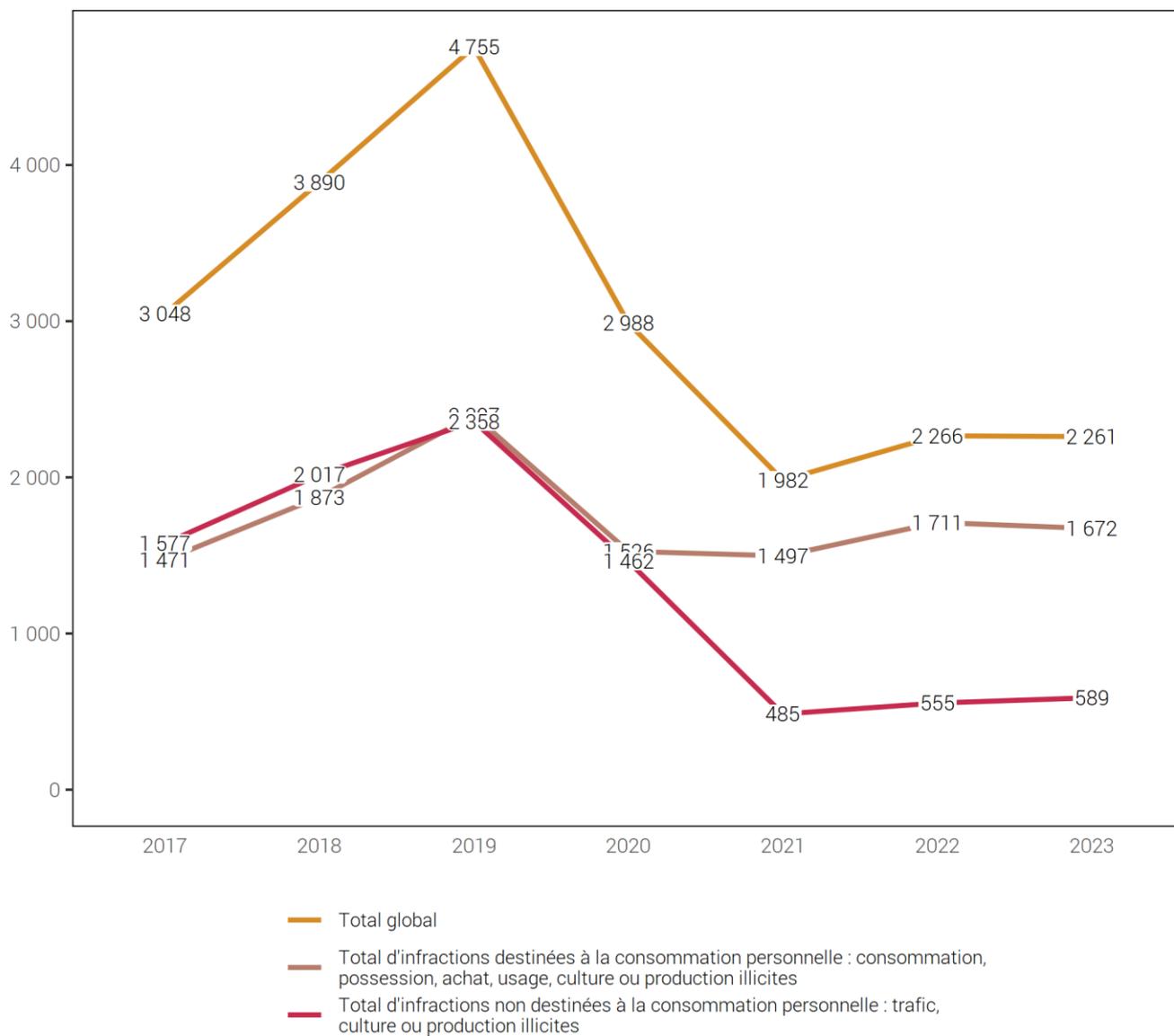
T 43

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total global	3 048	3 890	4 755	2 988	1 982	2 266	2 261
Total d'infractions destinées à la consommation personnelle : consommation, possession, achat, usage, culture ou production illicites	1 471	1 873	2 397	1 526	1 497	1 711	1 672
Consommation de stupéfiants	1 471	1 873	2 397	1 526	1 004	1 139	1 175
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière à des fins de consommation personnelle	0	0	0	0	26	31	26
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit à des fins de consommation personnelle	–	–	0	0	36	44	46
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure à des fins de consommation personnelle	0	0	0	0	431	497	425
Total d'infractions non destinées à la consommation personnelle : trafic, culture ou production illicites	1 577	2 017	2 358	1 462	485	555	589
dont délits	1 472	1 922	2 261	1 364	388	459	474
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	97	88	70	59	21	18	14
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	68	94	82	66	8	11	7
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	–	–	–	–	172	208	223
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	958	1 404	1 780	950	169	202	207
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	–	–	–	–	0	0	0
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	–	–	–	–	0	0	0
Propose, remet ou rend accessible de toute autre manière des stupéfiants à une personne de moins de 18 ans	–	–	–	–	18	20	23
Autres délits de trafic (art. 20)	–	–	–	–	0	0	0
<i>Ancienne catégorie de trafic</i>	349	336	329	289	–	–	–
dont crimes	105	95	97	98	97	96	115
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	0	0	0	0	1	0	0
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	12	13	1	1	7	5	6
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	–	–	–	–	70	71	89
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	12	12	7	14	17	18	20
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	–	–	–	–	0	0	0
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	–	–	–	–	0	0	0
Par métier, propose, cède ou permet à des tiers d'avoir accès à des stupéfiants dans les lieux de formation principalement réservés aux mineurs	–	–	–	–	2	2	0
Autres crimes de trafic (art. 20)	–	–	–	–	0	0	0
<i>Ancienne catégorie de trafic</i>	81	70	89	83	–	–	–
Total: autres infractions à la LStup	–	–	0	0	0	0	0
Autres contraventions	–	–	0	0	0	0	0
Autres délits	–	–	0	0	0	0	0

⁸Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup et dont l'utilisation harmonisée a débuté le 1^{er} janvier 2021. Pour cette raison, la catégorisation des infractions à la LStup dans la SPC a dû être remaniée. Les nouvelles catégories s'inspirent de la classification internationale des infractions (ICCS) à des fins statistiques publiée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) qui sépare notamment ce qui concerne la consommation personnelle (contravention) et ce qui n'est pas destiné à la consommation personnelle (délit et crime en fonction de la quantité ou la manière d'agir comme en bande ou par métier).

Loi sur les stupéfiants

G 41



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.8 Loi sur les stupéfiants: infractions par district

Loi sur les stupéfiants: infractions par district

T 44

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
La Sarine	1 528	1 929	2 777	1 539	922	1 132	1 130
La Gruyère	478	603	524	448	298	406	416
Sense	274	250	364	178	138	185	243
La Glâne	134	163	133	115	226	167	140
La Broye	243	361	385	273	104	67	117
See / Lac	284	344	338	255	187	171	108
La Veveyse	93	204	202	152	83	126	80
Inconnu FR	14	36	32	28	24	12	27

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.9 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

T 45

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Fribourg	1 151	1 482	2 115	1 131	645	881	843
Bulle	311	418	380	339	241	275	248
Romont (FR)	65	74	61	40	137	87	75
Villars-sur-Glâne	81	81	139	79	57	49	63
Schmitten (FR)	19	36	17	14	10	8	59
Marly	59	74	103	64	29	39	53
Estavayer	108	144	161	113	60	24	52
Düdingen	69	58	86	40	40	42	44
Châtel-Saint-Denis	37	144	85	69	37	52	41
Mont-Vully	62	68	72	57	28	25	34
Granges-Paccot	49	40	72	27	28	19	33
Plaffeien	65	36	45	24	18	11	32
Gibloux	25	36	63	47	34	20	30
Tafers	15	23	38	15	11	26	26
Plasselb	6	1	9	0	1	2	25
Murten	69	82	74	59	67	78	24
Broc	5	24	9	13	7	25	23
Wünnewil-Flamatt	46	46	82	33	22	29	22
Vuadens	13	28	20	8	8	12	20
Belmont-Broye	41	86	73	46	19	8	19
Courtepin	48	66	61	38	24	11	19
Givisiez	25	29	41	13	16	13	18
Montagny (FR)	9	13	20	16	7	12	15
Ursy	12	30	11	4	3	14	15
Gruyères	3	10	8	7	8	13	14
Kerzers	39	74	71	58	35	21	14
Bois-d'Amont	5	5	2	5	1	4	13
Haut-Intyamon	5	10	4	18	5	2	13
Pont-en-Ogoz	24	10	10	9	2	8	13
Siviriez	2	2	9	10	2	18	13
Giffers	5	24	26	10	9	10	12
St. Silvester	13	0	9	8	2	6	12
Attalens	19	45	89	53	12	22	11
Semsaies	7	0	5	0	1	20	11
Echarlens	0	0	0	2	0	3	10
Le Pâquier (FR)	10	1	3	0	2	0	10
Autigny	0	4	10	5	4	3	9
Hauterive (FR)	8	17	28	18	12	10	9
La Brillaz	10	9	11	11	8	2	9
Sorens	4	0	7	0	0	0	9
Autres communes	504	560	626	485	330	362	246

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

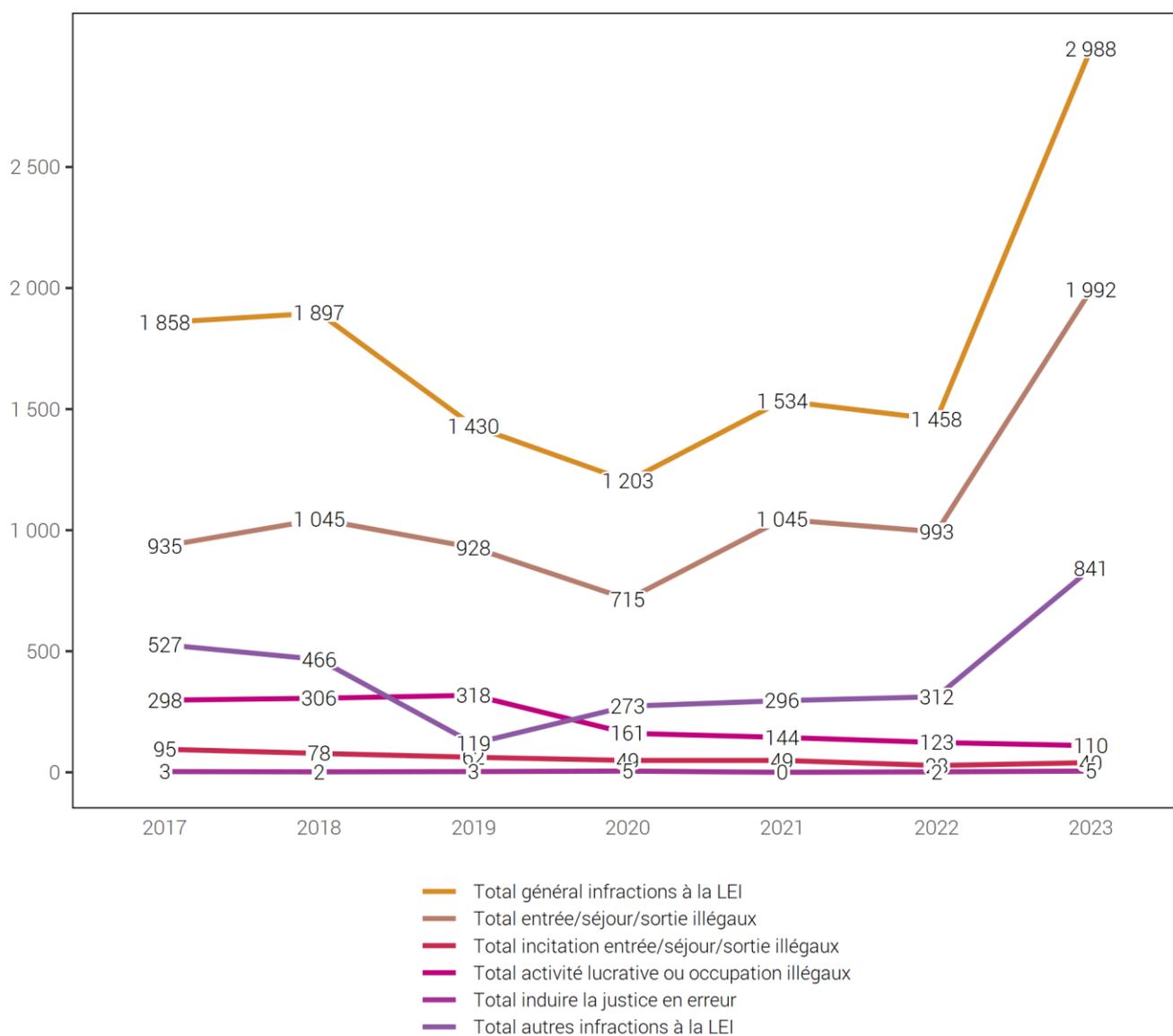
4.1.10 Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration

Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration⁹

T 46

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total général infractions à la LEI	1 858	1 897	1 430	1 203	1 534	1 458	2 988
Total entrée/séjour/sortie illégaux	935	1 045	928	715	1 045	993	1 992
Entrée illégale (y.c. par négligence)	387	430	387	261	307	235	382
Séjour illégal (y.c. par négligence)	548	615	541	454	738	756	1 606
Entrée ou sortie illégale sans passer par un poste frontière autorisé (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	1	3
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	1	1
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	95	78	62	49	49	28	40
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	94	78	62	49	49	28	40
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	0	0	0	0	0	0
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	1	0	0	0	0	0	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	0	–	–	–	–	–
Total activité lucrative ou occupation illégaux	298	306	318	161	144	123	110
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	210	214	221	110	98	89	79
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	3	2	1	0	1	0	0
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	83	90	96	51	45	34	31
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	2	0	0	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	3	2	3	5	0	2	5
Induire la justice en erreur	3	1	2	2	0	0	1
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	0	1	1	3	0	2	4
Total autres infractions à la LEI	527	466	119	273	296	312	841
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	465	403	20	218	253	249	739
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	54	54	82	43	33	47	87
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	1	0	0	0	0
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	0	2	8	10	9	16	13
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	–	–	0	0	0	0	0
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	–	–	0	0	0	0	0
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	–	–	1	2	1	0	2
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	–	–	0	0	0	0	0
Autres infractions à la LEI	8	7	7	–	–	–	–

⁹Le 1^{er} janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé. Par conséquent, ce tableau d'évaluation contient toujours la ligne Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc., bien que cela ne corresponde pas à un code LEI, mais à un code LEtr qui n'est plus valable depuis le 01.01.2019.



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.11 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district

T 47

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
La Sarine	1 109	1 212	769	819	1 090	1 102	2 489
La Gruyère	320	178	269	100	118	110	161
Sense	67	97	99	28	66	47	110
See / Lac	91	133	79	86	88	41	79
La Broye	138	149	94	72	47	74	52
La Glâne	57	79	59	42	66	42	48
La Veveyse	45	42	58	51	52	35	39
Inconnu FR	31	7	3	5	7	7	10

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.12 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

T 48

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Fribourg	937	889	492	671	952	975	2 295
Bulle	157	66	124	62	84	73	87
Granges-Paccot	35	81	76	34	48	33	50
Giffers	0	5	11	2	30	15	48
Romont (FR)	23	35	20	17	28	14	38
Villars-sur-Glâne	30	60	28	20	21	9	26
Marly	8	26	33	22	17	10	25
Murten	19	44	21	19	29	7	25
Givisiez	24	54	39	3	0	11	22
Düdingen	30	48	24	8	11	4	20
Belmont-Broye	19	46	18	22	14	22	18
Schmitten (FR)	4	4	1	1	1	4	16
Belfaux	10	7	6	3	1	9	14
Estavayer	20	31	16	13	16	14	14
Grolley	2	12	4	0	1	11	14
Vaulruz	39	47	26	6	3	15	13
Châtel-Saint-Denis	24	23	45	11	32	24	12
Courtepin	0	6	22	19	9	4	12
Gibloux	3	6	18	16	17	2	12
Matran	28	12	17	10	6	11	12
Wünnewil-Flamatt	2	16	15	4	0	9	12
Vuadens	39	6	22	2	0	8	10
Riaz	9	10	5	5	3	1	9
Val-de-Charmey	2	3	4	0	2	0	9
Bossonnens	6	1	3	8	2	4	8
Fräschels	1	1	0	9	0	0	8
Gurmels	1	1	4	1	5	0	8
La Verrerie	3	0	0	13	7	2	8
Mont-Vully	10	7	9	0	6	21	8
Broc	3	2	8	5	5	3	7
Gruyères	3	1	3	1	8	0	7
Kerzers	26	56	3	10	24	3	7
Prez	6	7	6	1	14	10	7
Siviriez	0	9	7	3	5	0	7
Tafers	10	15	19	1	9	2	7
Cugy (FR)	13	14	3	5	0	2	6
Bas-Intyamon	6	4	7	0	1	0	5
Le Flon	0	0	4	4	0	2	5
Le Mouret	1	0	3	0	1	3	5
Attalens	1	12	0	0	4	0	4
Autres communes	304	230	264	172	118	121	68

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

5 Glossaire méthodologique

5.1 Introduction

La statistique policière de la criminalité (SPC) recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Il s'agit d'infractions aux différents articles du Code pénal (CP), mais également aux dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions à la LEI et à la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies.

5.2 Définitions

5.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, on entend l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'une plainte ou d'une procédure d'enquête policière. En raison des différentes répartitions cantonales des compétences et des systèmes informatiques, il n'est pas possible de procéder à des évaluations au niveau des cas. Dans la SPC, le nombre de cas est certes indiqué, mais leur comptage dans la SPC n'est pas au premier plan.

5.2.2 L'infraction

Une infraction est un acte punissable défini par le Code pénal ou par une disposition pénale des lois fédérales annexes. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

5.2.3 L'Élucidation

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, du point de vue de la police, une personne peut être identifiée en tant que prévenue de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme personne prévenue. Le statut «élucidé» se réfère à l'infraction et non à l'affaire dans son ensemble. Si plusieurs infractions ont été enregistrées pour une même affaire, il est indiqué séparément pour chaque infraction si une ou plusieurs personnes prévenues ont été identifiées et si, par conséquent, l'infraction est élucidée ou non.

5.2.4 La personne prévenue

Est considérée comme prévenue toute personne soupçonnée, accusée ou mise en cause pour une infraction dans une plainte pénale, une dénonciation ou par une autorité pénale dans un acte de procédure. Sont également considérées comme des personnes prévenues:

- les instigateurs (art. 24 CP),
- les coauteurs ainsi que
- les complices (art. 25 CP).

La qualité de partie d'une personne correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure: elle peut changer dans le courant de la procédure.

5.2.5 La personne lésée

Est considérée comme personne lésée, toute personne physique ou morale qui, selon ses propres déclarations, le témoignage de tiers ou les investigations de la police, a subi une atteinte à son intégrité physique, psychique, sexuelle, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales et les personnes physiques sont mentionnées séparément dans la SPC.

5.2.6 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) a remplacé la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de la STATPOP, la notion de «population résidente permanente» a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans la STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans l'ESPOP, les personnes relevant du domaine de l'asile qui résident en Suisse depuis au moins douze mois. Dans la STATPOP, les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L), les personnes admises provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) sont pris en compte dans la population résidente permanente, pour autant que la durée de leur séjour en Suisse n'excède pas douze mois. Dans la SPC, la durée du séjour en Suisse d'une personne prévenue ou lésée n'est pas connue. Les titulaires d'un livret F ou N entrent par conséquent dans la catégorie de la «population relevant du domaine de l'asile». Les titulaires du livret L entrent quant à eux dans la catégorie des «autres étrangers».

5.2.7 Etat des communes

Dans la SPC, l'état des communes se réfère toujours à celui du 1^{er} janvier 2023. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

5.3 Principes d'exploitation des données

5.3.1 Statistique de sortie

La statistique policière de la criminalité est une statistique de sortie, c'est-à-dire que la date de l'infraction prise en compte dans les analyses ne correspond pas à la date effective de l'acte, mais à la date à laquelle la police a communiqué le cas à l'OFS. Les chiffres de l'année précédente sont ainsi disponibles très rapidement en début d'année, ce qui permet de dresser un état des lieux actuel. La date de sortie est la date à laquelle la police a terminé son travail de saisie. Un cas est considéré comme clos au plus tard lorsque les premiers faits ont été enregistrés et que le dossier a été transmis au juge d'instruction ou au ministère public, ou qu'il n'est plus traité jusqu'à nouvel ordre.

5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

La SPC ne prend en compte que les infractions qui ont eu lieu en Suisse ou dont le dommage est survenu en Suisse. Pour les exploitations cantonales de la SPC, le principe du lieu de l'infraction s'applique, ce qui signifie que les autorités policières cantonales ne tiennent compte pour la SPC que des cas dont le lieu de l'infraction se situe sur le territoire cantonal.

5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Les personnes prévenues de plusieurs infractions sont indiquées une fois pour chaque infraction dans la liste des infractions établie lors de l'exploitation des données de la SPC. En ce qui concerne la liste des infractions par article de loi violé et la liste des éventuels sous-totaux, une personne prévenue n'est cependant comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées, sans quoi le nombre de personnes prévenues par rapport à l'ensemble de la population ne correspondrait plus à la réalité.

Le principe du comptage simple s'applique également aux analyses relatives aux personnes lésées.

5.3.4 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

5.3.5 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (p. ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (p. ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (p. ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc. (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle peut entraîner des distorsions à la hausse.

5.3.6 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33,33% (arrondi 33,3%) donne un total de 99,9% au lieu de 100%.